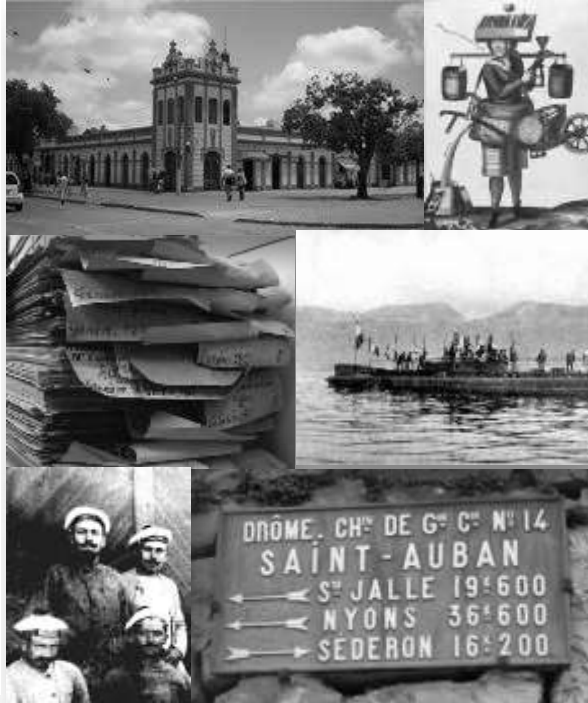


La Drôme Provençale

Cercle Généalogique de



La Lettre

DANS CE NUMERO :

Les plaques de cocher de la Drôme

La tragédie du Farfadet

Les enquêtes de consanguinité

Les Drômois au Brésil



Sommaire

- 1 Mot de la Présidente
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- 7 Nouveautés de la bibliothèque
- 8 Vient de paraître
- 9 Rions un peu !
- 10 Le vinaigre des 4 voleurs
- 11 Documents concernant les protestants
- 13 Les plaques de cocher
- 17 Enquêtes de consanguinité
- 20 Les archives, quels soucis !
- 22 Relevés du notaire Me Sibourg
- 23 La tragédie du Farfadet
- 28 Des drômois au Brésil
- 29 Flashs de la Fédération Française de Généalogie (juin et juillet)
- 32 La Boutique du CGDP
- 34 Questions / Réponses

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE
DE LEURS AUTEURS

**Date limite pour envoyer vos
articles, questions et réponses
pour le prochain numéro :**
25 novembre 2012

Mot de la Présidente

En premier lieu, je me joins aux lecteurs de notre Lettre pour complimenter nos nouveaux rédacteurs ; bravo pour la nouvelle mise en page, mais n'oublions pas qu'ils ont quand même besoin de notre aide à tous pour leur apporter des sujets divers.

17 et 18 novembre 2012, les **Journées Régionales de Généalogie à Montélimar** (page 5) ! Un évènement à ne pas manquer où nous espérons vous rencontrer tous, ou du moins une grande partie de nos 300 adhérents. N'hésitez pas à amener parents, amis, voisins, etc. L'entrée sera libre mais pensez à vous inscrire si vous désirez prendre vos repas avec nous (*bulletin ci-joint*).

Après ce bel été ensoleillé, je vous souhaite à tous une bonne rentrée automnale et j'espère que votre moisson d'ancêtres a été fructueuse.

Cordialement

Nadyne CHABANNE-EYRAUD



ARTICLES écrits par :

Sandy ANDRIANT
Yves DEBOUVERIE
Nicole CHANDRU
Alexandre COSTANTINI
Bernard LACOTTE
Guillaume MARCEL
Carmel QUANTUM
Mme SENEQUIER
Claude VIOSSAT

CONSIGNES pour transmettre vos articles pour **La Lettre** :

- Envoyer vos articles avant la date limite par courrier (au CGDP) ou par mail : ymcdebouverie@hotmail.com
- Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits...)
- Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...

Merci à l'avance.

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Présentation du Cercle

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

Nos services

Recherche de patronyme :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée + frais d'envoi

Mise à disposition des CD-Rom :

14 € franco de port pour les adhérents
20,10 € franco de port pour les non adhérents

Nos travaux

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et **des tables décennales**

Relevés des registres de notaires

Informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Recherche de patronymes par canton à partir de l'informatisation des relevés

Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis **gravure sur CD-Rom**

Nos activités

Consultation de nos relevés (manuscrits ou informatisés) lors de nos permanences et de nos journées des adhérents

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Réponses aux correspondances, démarches diverses

Initiation à la généalogie et à la paléographie, conférences, conseils, documentation

Exposition annuelle à Montélimar et quelquefois dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées d'adhérents par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations organisés par les sociétés généalogiques

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Un site Internet :
www.gena26provence.com

Un Forum pour les adhérents :
gena26provence@yahoogroupes.fr



Entrée St Martin



Vue générale St Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

Permanences

Tous les mardis de 14 à 17 heures.
Permanences 2012 du samedi au Cercle :
de 10 à 17 heures
Les 1^{er} septembre, 6 octobre,
3 novembre et 1^{er} décembre.

ATTENTION : Les portes de la Maison des Services Publics sont fermées entre 12 h et 14 h. Appelez au 04 75 51 22 03 si vous trouvez les portes fermées.

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des services publics –
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar
3^{ème} étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Site Internet

<http://www.genea26provence.com>

Forum

genea26provence@yahoogroupes.fr

Adresse électronique

cgdp@wanadoo.fr

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Nadine CHABANNE-EYRAUD

04 75 46 74 38

nadyne.eyraud@orange.fr

Jean-Pierre SAUVAN-MAGNET

04 75 62 68 20

jean-pierre@sauvan-magnet.net

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 26 €
Dans ce montant sont comprises :

La Lettre du Cercle et les cotisations
au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Affiliation

Le Cercle est affilié au **Centre**
Généalogique du Midi Provence.
Le C.G.M.P. est membre de la **Fédération**
Française de Généalogie

Conseil d'administration

LE BUREAU

Présidente

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

Vice-président

Guy VENTURINI

Secrétaires

Marie-Thérèse LAUZIER

Monique REYNIER

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Sandy ANDRIANT

Paulette BOISSON

André BOUSQUET

Marie-Claire DEBOUVERIE

Yves DEBOUVERIE

Pierre GOUDON

Alice LEMAIRE

Marylène MARCEL-PONTHIER

Colette MESNY

Odile MOUSSET

Mauricette PEYRARD

Jean-Pierre SAUVAN-MAGNET

Marie-Lou SIMIAND

Membre d'honneur

Odette BLANC

Rédacteurs en chef

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps Perdu
04100 MANOSQUE
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
tous les samedis du mois de 14h à 18h

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

Gap

19, rue de France
05000 GAP
postmaster@agha.fr site : <http://www.agha.fr>
les vendredis de 14h30 à 18h30

06

CEGAMA

357, chemin des Claps - CIDEX 248
06330 ROQUEFORT LES PINS
contact@cegama.org site : <http://www.cegama.org>

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Marseille – Siège social

Archives communales
10, rue Clovis Hugues
BP 800 22
13243 MARSEILLE Cedex 01
agbdr@wanadoo.fr site : <http://www.ag13.org>

Permanences :

19, rue Abbé de l'Épée - MARSEILLE
les lundis de 14h30 à 18h

Aix en Provence

Le Ligoures
place Romée de Villeneuve
les vendredis de 14h à 20h

Aubagne

rue Jeu de Ballon
2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf les Martigues

place Bellot
2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 18h à 19h30

La Ciotat

Archives communales Mairie
1^{er} et 2^{ème} mercredis du mois de 14h à 17h30

Port de bouc

Centre Elsa Triolet
tous les jeudis de 18h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de
13h30 à 18h30

Saint Chaumes

rue Salesses (ancien collège)
le 3^{ème} vendredi du mois

Salon de Provence

Maisons des associations
boulevard Victor Joly
les jeudis de 16h30 à 19h

Venelles

MJC – Hôtel de Ville
le 3^{ème} samedi du mois de 14h à 19h

83

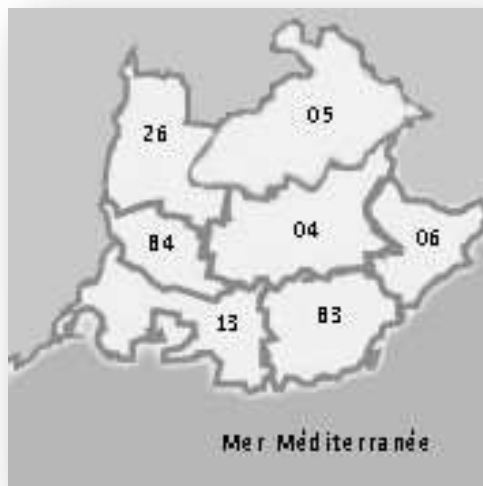
Cercle Généalogique 83

Domaine de l'Estang
3683, route de Bargemon
83440 SEILLANS
cgenea+3@free.fr site : <http://cgenea83.free.fr>
les 2^{ème} jeudi et 4^{ème} samedi de 14h30 à 17h30

84

Cercle Généalogique du Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
tous les mercredis (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et
dernier samedi du mois 14h à 18h



Vie du Cercle

Expositions :

- **L'insurrection de 1851 dans la Drôme** - par les Archives départementales de la Drôme
- **Les insurgés de la Drôme provençale** - par le Cercle Généalogique de la Drôme Provençale
- **Sauzet s'insurge en 1851** - par l'Association Le Portalac de Sauzet
- **L'insurrection de 1851 à Puy St Martin** - par l'Association Archives et Patrimoine de Puy St Martin
- **Photographies anciennes des villages drômois**

Spectacle, dimanche à 15h30 :

« **La République ou la mort** » - par la VALENTINE COMPAGNIE



Un spectacle haut en couleurs pour explorer l'histoire locale et vibrer avec ses héros !

Découvrez de façon surprenante et très vivante comment les Drômois se sont insurgés en 1851 ! **Trois comédiens musiciens interprètent avec passion des écrits tirés des archives.** Ils font renaître les courageux protagonistes de l'insurrection : paysans et ouvriers, artisans et bourgeois, qui affrontent les forces de l'ordre, un président de la République despotique, un zélé préfet, des gardes champêtres délateurs ou encore un curé offusqué.

La musique et les chansons (interdites à l'époque des faits) sont interprétées en direct. Pittoresques ou poignantes, en Occitan ou en Français, elles insufflent humour et émotion à l'action.

Interprètes : **Philippe Guyomard, Anaïs Serme, Marc Bernad** / Travail sur les archives et relation avec les communes : **Anne Massé**

Pour faire suite aux expositions sur 1851 et pour approfondir vos connaissances, assistez à la **conférence de Robert SERRE, historien, « L'insurrection tragique de 1851 dans la Drôme »** ! Organisée par l'Université Populaire de Montélimar : **mardi 20 novembre 2012 18h30**

Journées Régionales de Généalogie
Salle Mistral à Montélimar
les 17 & 18 novembre 2012

Entrée libre

Exposants : Associations de généalogie des régions Paca, Rhône-Alpes, Languedoc, d'autres pays (Afrique du Nord, Espagne...) ; Archives municipales, diocésaines et départementales ; librairies et écrivains régionaux ; des médias spécialisés dans la généalogie ; associations patrimoniales ; sites internet nationaux de généalogie ; éditeurs de logiciels de généalogie et des hébergeurs de sites Internet ; des concepteurs de matériel informatique et photographique ; des généalogistes professionnels...

Conférences du samedi :

10h - **Présentation des bustes de Marianne** les plus connus par leur diffusion nationale et locale dans les mairies, mais aussi les Mariannes de l'espace public - par Jean-Noël COURIOL

14h15 - **Les estimés de 1464** ou la grande enquête fiscale en pays occitan pour recenser les habitants et leurs fortunes après la guerre de cent ans - par Christophe PANACHE

15h15 - **La Route Européenne des Verriers** du XV^e au XVIII^e siècle ; les secrets des Vénitiens avec le cristal et des lorrains avec les miroirs - par Hubert GERARDI

Conférences du dimanche :

10h - **Emile LOUBET**, un enfant du pays devenu Président de la République, mais aussi un père de famille qui a souffert - par Marylène MARCEL-PONTHIER

14h15 - **Histoire de la garnison à Montélimar** ; cinq siècles de présence militaire et portraits de personnages célèbres - par Georges WEISS

Jeu concours :

Questions sur l'histoire et la généalogie
Récompenses : livres, DVD, logiciels, abonnements...

Diaporamas : châteaux de la Drôme, villages provençaux, Beaumont les Valence

Et aussi : **buffet/buvette et vente de produits régionaux Drôme-Ardèche**

Attention !

La permanence du samedi est assurée les :
6 octobre, 3 novembre et 1 décembre.

La seconde journée des adhérents 2012 :
Les Journées Régionales
des 17 et 18 novembre 2012, à Montélimar, seront les
journées des adhérents de l'automne

Manifestations du 3^{ème} trimestre où le CGDP sera représenté :

- 29 et 30 septembre : *gene@2012* à Paris, organisé par la FFG
- 29 et 30 septembre : 3^{ème} forum de généalogie à Brive la Gaillarde
- 13 et 14 octobre : forum de généalogie à Givors
- 13 octobre à MORIERES-les-AVIGNON: 30 ans du CGVaucluse et A. G. du CGMP

Article paru dans la Tribune n°21, relatant la Journée des Adhérents à Séderon



Cours de Paléographie 2012 – 2013

Les cours de Paléographie débutants comme perfectionnement reprendront le mardi 2 octobre au local.

Débutants : de 14h à 15h

Perfectionnement : de 15h15 à 16h30

Puis les 8 mardis suivants : 06/11 - 04/12 - 08/01 - 05/02 - 05/03 - 02/04 - 14/05 - 04/06

1. **Débutants** : initiation à la paléographie à travers les registres d'état civil et paroissiaux du XVIII^e
2. **Perfectionnement** : cette année, seront abordés les inventaires après décès avec étude du vocabulaire spécifique des termes de mobilier, tissus et vêtements, outils, etc.

Les membres du Cercle qui ne peuvent venir au cours sont invités à participer aux exercices en téléchargeant les photos des actes et en proposant leurs transcriptions sur le forum.

Les cours d'initiation à la généalogie reprendront en début d'année 2013

2 août, congrès d'été de la SAGA à Coucouron (07)

De nombreux visiteurs au congrès sont venus chercher des renseignements sur notre stand. Nos revues les ont particulièrement intéressés. Grâce à la proximité de notre stand avec ceux de la Haute-Loire et de l'Ardèche, nous avons échangé et pris des contacts.

8 juillet, pique-nique des bénévoles à Rasteau

Chaque année les bénévoles du CGDP se retrouvent un dimanche d'été. Nos amis de Rasteau avaient tout organisé : visite du village commentée par Guillaume et Nadine MARCEL, pique-nique sous les chênes où chacun a fait goûter sa spécialité culinaire. Une petite sieste pour certains et moment de tranquillité pour se retrouver et discuter de tout et de rien. Il faisait beau, les cigales nous ont fait un concert toute la journée. Une belle journée d'amitié qui s'est terminée autour d'un verre et d'une dégustation des bons vins de Rasteau. (Photos Nadine MARCEL)



Lors de sa conférence, la Directrice des Archives départementales de l'Ardèche a notamment abordé le sujet des travaux du bâtiment qui abrite les archives et



celui de l'état de la numérisation des registres paroissiaux et de l'état-civil.

Une visite guidée du village nous a fait découvrir une jolie petite église.



Les nouveautés de la bibliothèque

LIVRES

La forteresse féodale de CHAMARET

Etude architecturale et historique / en 2 volumes

Jean BOISSIER – 1992 - Ed. Association de Sauvegarde de la Tour de Chamaret & Association Histoire et Patrimoine Drômois - Imp du Crestois – (Livre I, 118 pages / Livre II, 47 pages)

Monographie de la forteresse de Chamaret en deux volumes. Dans le premier volume, l'auteur a procédé à une étude architecturale, historique du château féodal, mais aussi de la chapelle, du donjon et des bâtiments d'habitation. Dans le second volume, il a regroupé les plans et les photos nécessaires à la compréhension des textes du premier volume.

Ils peuvent être consultés à la bibliothèque du CGDP sous la référence V114 et V115.

Histoire de CHAMARET et des événements qui ont marqué le passé des communes des environs, des origines à la fin du Moyen-âge

Jean BOISSIER - 2008 - Ed Le Manuscrit - (273 pages)

Privilégiant l'histoire chronologique, l'auteur, ancien instituteur de Chamaret, raconte l'histoire du village de la préhistoire à la fin du Moyen-âge sous les aspects géographiques, historiques, sociaux, culturels et architecturaux. Il s'intéresse aux seigneurs de Chamaret.

Il peut être consulté à la bibliothèque du CGDP sous la référence V 113. Il est possible de se le procurer auprès de l'éditeur : www.manuscrit.com



1851 – SAUZET S'INSURGE – L'insurrection de 1851 et les insurgés

Nadyne CHABANNE-EYRAUD & Elisabeth SOTTEAU - 2012 - (59 pages) – Fascicule édité par l'association « Le Portalac » de Sauzet

L'insurrection de 1851 éclate dans la Drôme à la suite du coup d'Etat du Prince président Louis Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851. Les Drômois se soulèvent afin de défendre la République et ses valeurs. A la suite de ces événements, la répression a été appliquée avec une extrême sévérité par le préfet Fernay ; les insurgés de Sauzet ont été pourchassés, internés et condamnés.

Les auteurs ont retracé l'insurrection à Sauzet lors des deux journées du 6 et 7 décembre en replaçant les événements dans le contexte historique, en précisant le rôle de chacun des insurgés. La biographie et la généalogie des 42 insurgés complètent cette étude. L'ensemble est illustré des lettres des insurgés ou de leur famille, de gravures anciennes et de divers documents d'archives.

Il peut être consulté ou emprunté à la bibliothèque du CGDP sous la référence V118. Il est possible de se le procurer auprès de l'association Le Portalac de Sauzet (sauzet.portalac@gmail.com).

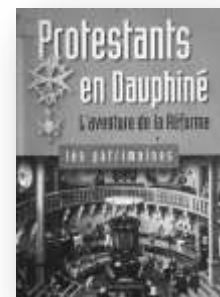


Protestants en Dauphiné - L'aventure de la Réforme

Pierre BOLLE - Ed Le Dauphiné - 2010 - (51 pages) - Coll. Les Patrimoines

« Dès le XVI^e siècle, les protestants du Dauphiné marquent la vie religieuse et sociale de la province... Ces hommes et ces femmes ont su garder, au cours des siècles, le goût de la liberté et maintenir leur conviction de tolérance. » L'auteur retrace de manière brève mais efficace l'histoire de la Réforme en Dauphiné de l'origine à la révolution. Ce petit fascicule est illustré de nombreuses cartes, photographies, peintures et gravures.

Il peut être consulté ou emprunté à la bibliothèque du CGDP sous la référence P11.



Crupies 1695-1792 - Etude généalogique d'un village de Drôme provençale

Richard TROOST & Christine GARAUD - 2012 - (240 pages) - Autoédition

Les deux auteurs, dont l'un descend de la famille Achard de Crupies, ont utilisé les données des registres de la paroisse de Crupies et des pasteurs protestants ainsi que ceux des villages environnants pour effectuer une étude approfondie de la population de 1695 à 1740, une recherche concernant les curés et les pasteurs, une analyse des conséquences de l'Edit de Fontainebleau sur la population appartenant à la religion réformée, un repérage des familles vivant dans les hameaux constituant la paroisse et les généalogies de cinq branches de la famille Achard.

Le tout est agréable à lire et donne un aperçu de la vie des habitants de cette région entre la révocation de l'Edit de Nantes et la révolution. De plus, il est abondamment illustré de photographies, de gravures anciennes et de documents d'archives. L'ensemble des informations données sont remises dans le contexte historique permettant au lecteur de se repérer dans le temps.

*Il peut être consulté ou emprunté à la bibliothèque du CGDP sous la référence **V119**. Il est possible de se le procurer auprès de l'auteur ou de très rares librairies au prix de 21,50 € (+4,20 € de frais de port).*



LIVRETS

Généalogie de Gabriel BOUDON, depuis 1550 à la Garde Adhémar

Auteurs : P. & M. BOUDON – (33 pages)

Livret contenant la généalogie descendante de Gabriel BOUDON habitant la Garde-Adhémar vers 1550 jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

*Il peut être consulté ou emprunté à la bibliothèque du CGDP sous la référence **F56**.*

Liste éclair ascendante d'Alain AUBERT

2011 - (25 pages)

Liste des ascendants classés par ordre alphabétique.

*Il peut être consulté ou emprunté à la bibliothèque du CGDP sous la référence **F54**.*

Vient de paraître

Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des grands dignitaires de la couronne, des principales familles nobles du royaume et des maisons princières de l'Europe, précédée de la généalogie de la maison de France.

Auteur : Monsieur le chevalier de COURCELLES

CD-ROM - Coll. Histoire & Généalogie - Réédition d'après l'édition de 1822-1833 en 12 volumes d'environ 700 pages, soit un total d'environ 8400 pages

Ce CD-ROM permet de visualiser les pages de l'œuvre (format PDF) et de les imprimer. La table générale permet de répertorier et de consulter facilement la généalogie des familles étudiées dans cet ouvrage rare devenu introuvable !

Il est possible de se le procurer en commande par chèque bancaire ou postal adressé et à l'ordre de ICC (Institut Culturel de Communication) Editions - B.P. 40123 - 78001 Versailles Cedex

Tél. : 0952 767 500

Ou sur Geneanet :

http://boutique.geneanet.org/catalog/product_info.php?products_id=108540



Rions un peu !

Phénomène

Phénomène
 Le dix huit thermidor an huit la citoyenne
 Jeanneton OURCI épouse du citoyen Jean GROS dit
 Chevalon cultivateur hab^t de Saillans âgée de
 40 ans, nouvellement mariée, à son premier
 accouchement a accouché de quatre enfants
 mâles tous vivants qui sont morts après avoir
 le chacun reçu l'eau baptismale, ils avaient
 sept mois depuis leur conception, cette nouvelle mère
 a été une fille fort sage, intacte jusqu'à son mariage,
 dans l'esprit du public.

Le dix-huit thermidor an huit la citoyenne Jeanneton OURCI épouse du citoyen Jean GROS dit Chevalon cultivateur hab^t de Saillans âgée de 40 ans, nouvellement mariée, à son premier accouchement a accouché de quatre enfants mâles tous vivants qui sont morts après avoir le chacun reçu l'eau baptismale, ils avaient sept mois depuis leur conception, cette nouvelle mère a été une fille fort sage, intacte jusqu'à son mariage, dans l'esprit du public.

Relevé par Claude VIOSSAT AD – Saillans - 5 Mi 264/R6, 1793-an X (vue 291)

Un curé de Haute-Saône qui avait de l'humour

Martin filz illegitime de
 plusieurs peres puis que tout le
 monde y estoit bienvenu et de
 Marie SENCE sa mere le quel
 est né de ses impurs embrassements
 le lundy 7^e jour de septembre
 1671 et baptisé le mardy 8^e
 septembre 1671 par les trois
 heures apres midy par moy prestre
 curé dudit lieu soubzsigné, et
 tenu par Noel DELORME parain
 et Marie QUERPINNE marenne

3. Martin filz illegitime de
4. plusieurs peres puis que tout le
5. monde y estoit bienvenu et de
6. Marie SENCE sa mere, le quel
7. est né de ses impurs embrassements
8. le lundy 7^e jour de septembre
9. 1671 et baptisé le mardy 8^e
10. septembre 1671 sur les trois
11. heures apres-midy par moy prestre
12. curé dudit lieu soubzsigné, et
13. tenu par Noel DELORME parain
14. et Marie QUERPINNE marenne

Transcrit par Sandy ANDRIANT

De la Peste : le vinaigre des 4 voleurs

Article trouvé à Aubres. Il s'agit de la recette du « véritable vinaigre contre la peste dont se servirent les quatre voleurs de Toulouse il y a 100 ans, expérimenté avec un heureux succès en l'année 1722 ».

Il a été transcrit en respectant la forme et l'orthographe du texte initial.

Prenez une bouteille de deux potes et demy dans laquelle vous mettrez un pot de vinaigre blanc fait avec un vin des plus forts. Jettez y une poignée de gros sel une poignée de grains de genevre que vous concaseze dans un linge et une poignée de feuilles d'angélique coupée en petits morceaux une once de cloux de girofles entières et deux zeste d'ail que vous couperez en morceaux ; exposez ensuite la bouteille au soleil ou sur les cendres chaudes à demi couverte comme le Rosat. L'enfant boira tous les matins un peu et s'en frottera les narines et les temples et le derrière des oreilles et ne prendras puj le mal se jour la ny les autres may plus la peste.

Si lon se sent mal au couer il faut boire une grande cuillère et s'il parrait quelque pustules sur votre corps il faut faire chauffer du dit vinaigre et vous l'apliquerez avec un linge et vous serez guérit.

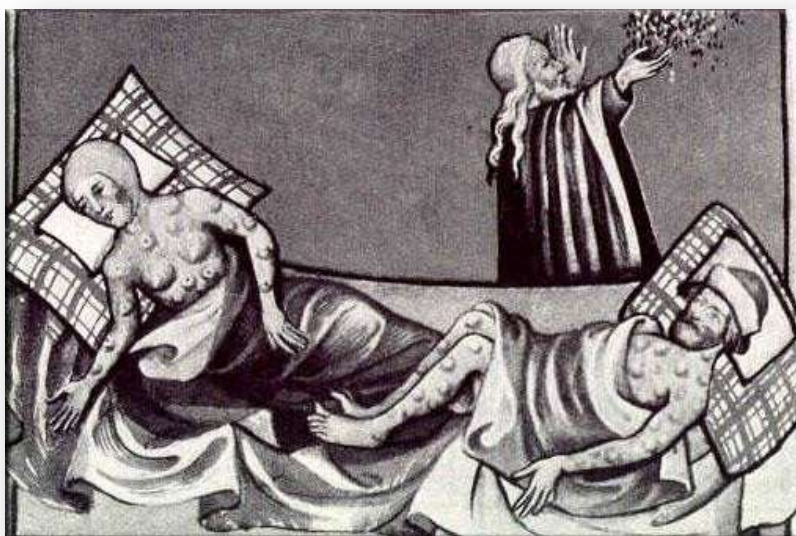
Nota : que le mal contagieux commensa d'estre a avignon le 18 aoust 1721 ou il a eu plus de trèse mille personnes. Il a été à Orange, Sarrian, Monteux, Sorgue, Bedaride et Vedene.

Mme SENEQUIER

Petite explication - Lors de l'épisode de peste à Toulouse dans les années 1628-1631, quatre voleurs ont trouvé le moyen de s'introduire dans les maisons et de dérober quantités de biens, sans attraper la peste. En effet, pour s'en protéger, ils se sont enduits d'une préparation faite à partir de vinaigre et d'ail macéré et en ont absorbé. Un siècle plus tard à Marseille, des voleurs les ont imités et ont ainsi détrossé de nombreux pestiférés. De 1748 à 1884, une recette de ce type était inscrite au Codex de la pharmacopée française. Aujourd'hui, il aurait été établi que la recette dite « vinaigre des 4 voleurs » serait antiseptique, désinfectant, cicatrisant... Bref, elle aurait de nombreuses vertus !

Si vous tenez à en fabriquer, vous trouverez de nombreuses recettes sur Internet... néanmoins, il s'agit de rester prudent !

MC DEBOUVERIE



DOCUMENTS CONCERNANT LES HERETIQUES ET NOUVEAUX CONVERTIS

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU VAUCLUSE - COTE 6G22 - EVECHE DE VAISON

Cette cote contient environ 95 documents de basse police. Echange de courrier relatif à la question Protestante, listes d'éléments à charges, listes des familles protestantes et nouveaux convertis par paroisse, listes des édits et moyens de pression sur les communautés protestantes, demande de procès contre les ministres du culte etc.

Document N° 6

« Copie du registre de la lettre de Monseigneur l'Evêque de Gap envoyée à Monseigneur BEAUCHAMP Archiprêtre et Curé de La Rochette sur St Auban :

Monsieur BEAUCHAMP Archiprêtre et Curé de La Rochette sur St Auban à La Rochette.

J.m.J à Gap le 4 Novembre 1713

Sur le bruit Monseigneur qui s'estoit répandu dans les Baronniees que les nouveaux convertis prétendoient avoir quelques libertés de conscience par le Traité de Paix. Je m'y suis transporté et les ay fait revenir de leur erreur, j'ay ensuite consulté la Cour en demandant pardon pour les coupables et voilà la copie que j'en ay reçu vous la publierez s'il vous plaît dans vos Paroisses et la communiquerez à celles de vos Archiprêtres où il y a des nouveaux convertis, ensuite de quoi pour seconder la piété du Roy et obéir exactement à ses ordres vous m'informerez ponctuellement chaque mois et me ferez informer dans toute l'étendue de votre district de ceux qui n'enverront pas leurs enfants à l'église et qui ne rempliront pas les devoirs de notre Sainte Religion, je vous conjure de tenir la main à ceux-là et de ne rien oublier de tout ce qui pourra ramener dans le bercail les brebis égarées. Je suis en cela mon cher Monsieur votre très humble serviteur.

François Evêque de Gap ainsi signé à la dite lettre

Teneur de la copie de la lettre énoncée dans la susdite par Monsieur Voisin envoyée à Monsieur l'Evêque de Gap le 25 Octobre 1713 :

Monsieur je vois par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 6 de ce mois que les nouveaux convertis de votre diocèse croient que Le Roy s'est relâché par la paix à leur laisser plus de liberté sur l'exercice de leur ancienne religion. Il est bon de les détromper et sa Majesté veut que l'on tienne plus exactement que jamais la main à l'exécution de tous les ordres qu'elle a ci-devant donnés au fait de ces nouveaux convertis et des religionnaires. Elle auroit fait punir fort sévèrement les habitants des villages de Serres et d'Orpierre qui ont enterré deux morts dans leurs anciens cimetières, si elle n'avoit appris en même temps que sur vos premières remontrances ils sont rentrés dans leur devoir avec soumission et docilité. Le Roy veut bien en cette considération leur pardonner et oublier ce qu'ils ont fait. Mais sa Majesté est en peine de savoir comment il se peut faire qu'il n'y ait point d'église dans la Paroisse de La Charce où vous me marquez qu'on fait l'office divin dans une cave ; elle m'a commandé d'en écrire à Monsieur D'Angervilliers pour vérifier en quel temps et à quelle occasion celle là qui y estoit a été détruite, par quels moyens on pourroit parvenir à la rétablir, et selon ce qu'il m'en mandera, le Roy sera assez disposé à contribuer à cette dépense, pourvu qu'on ne demande pas une somme bien considérable.

Signé Voisin à l'original, j'ai l'original

François a ainsi signé à la dite copie. »

Cette copie de lettre fait penser, aux premiers abords, aux messages électroniques d'aujourd'hui avec son historique des échanges précédents.

Quand on regarde de plus près, on a tous les éléments de langage pour un prêche réussi : mise en avant de la piété de l'évêque qui s'excuse au nom de ses paroissiens dans l'erreur ; clémence du Roi qui dans sa très grande mansuétude pardonne les errements après avoir pris connaissance des gages de soumission consentis par les habitants de Serres et d'Orpierre, promesse de sa participation au financement d'une nouvelle église pour les paroissiens de La Charce. Le tout, mâtiné de sourdes menaces : « surveiller ceux qui n'enverront pas leurs enfants à l'église » ; « punir fort sévèrement » ; rechercher des responsables de la destruction de l'église de La Charce. Avec évidemment le vocabulaire pastoral qui va bien « bercail, brebis... ».

Le deuxième élément intéressant réside dans le fait que le document montre bien l'état de centralisation du pouvoir à la Cour. Par l'intermédiaire de « copies » des échanges de courriers entre les évêques et les représentants du Roi, la parole royale atteint jusqu'aux plus petits sujets du Royaume, avec les éléments de langage adaptés et des exemples relatifs au contexte local.

Troisième élément : pourquoi l'évêché de Vaison possède-t-il une copie de cette lettre ? Comme l'évêché de Vaison est situé en partie sur le Dauphiné qui dépend du Roi de France, il est probable que l'évêque ait récupéré une copie de cette lettre pour la réutiliser dans ses propres paroisses situées en Dauphiné.

Document N° 8

« Ruyne du Couvent du Buis en l'An 1562 et le 17 Juin

Mémoire

Nota, qu'en l'an 1562 et le 7^{ème} jour du mois de Juin arrivèrent au Buis environ les six heures du soir les Compagnies des Seigneurs de Saurest, Mouvans et Debar qui venoient de Provence pour aller au camps qui estoit pour lors devant Bologne appelé Huguenaux et y avoit environ 400 chevaux et six ou sept cent hommes de pied et parce que les habitants firent refus de les laisser entrer y ceux gensdarmes s'efforcèrent de vouloir mettre le feu à la porte de ladite ville mais furent tellement repoussés qu'ils furent contraints de se retirer la dite nuit au couvent et par ce moyen demeurèrent toute la dite nuit les pauvres habitants de la dite ville en grande peine.

Le lendemain au matin les dits gensdarmes sommèrent lesdits habitants de se rendre, lesquels habitants considérant qu'ils ne pourroient tenir et le grand nombre des dits gensdarmes, consentirent auxdits gensdarmes de leur ouvrir les portes de la ville à la charge qu'ils promirent de ne faire aucun dommage auxdits habitants ; toutefois eux entrez en la dite ville, ils mirent le feu audit couvent qui estoit dehors la dite ville, le brulèrent et pillèrent tout ceux qu'ils trouvèrent en icelui.

Davantage ils pillèrent toutes les maisons des habitants lesquels ils appeloient papistes et demeurèrent de séjour dans la dite ville deux jours.

Davantage ils brulèrent les orgues de l'Eglise de Notre Dame, rompirent la sacristie et brulèrent tout ce qui estoit dedans même les libertés et autres transactions servant au profit de la dite Eglise et de ladite ville.

Item emportèrent tous les ornements de soie et autres de la dite Eglise, calices et bijoux d'or et d'argent d'icelle.

Item rançonnèrent la dite ville de 2000 Ecus et emmenèrent avec eux pour otage au camp Sire Antoine DE GROSSE PIERRE, Claude CROZET et Me Etienne COLOMB. Item aussi emmenèrent avec eux audit camps Mr DE MONGUERS et le rançonnèrent de 100 Ecus et un mulet valant 30 Ecus.

Ce mémoire ou copie a été tiré sur une autre non signée et partant si elle ne peut de rien servir il ne la faudra pas produire. »

Ce document est clairement un élément à charge contre les protestants. Rédigé dans un style télégraphique, il se borne à relater une série d'événements en ne citant que quelques noms (peut-être à dessein). Le copiste prend le soin de préciser que son utilisation (dans le cadre d'un procès sans doute) ne sera peut-être pas possible faute de signature et à cause de sa possible contestation, dans ce cas précise-t-il « il ne faudra pas le produire ».

Document n°18

« 1663 Antoinette Lambertine, fille de Philibert, catholique de Vinsobres, s'est mariée à Antoine Danse, huguenot cardeur et perverti. »

Document N°21

« Vinsobres Mars 1664

Antoinette Ausias fille de feu Louis dit La Taille maçon de Vinsobres et de N N catholique sœur de la femme de Jean Floret huguenote « ? » s'est mariée a David Cornu dudit Vinsobres huguenot ménager en la métairie de Corrianzon et perverti, sa sœur s'est pervertie aussi et demeure à Orange. »

Document N°22

« L'an 1661 et le septième jour du mois de juin dernière fête de la Pentecôte Sr Murat Ministre de la Religion Prétendue vint prêcher et assister à un mariage d'une fille du rentier du Seigneur de Bénivay qui est Monsieur De Boneval et lui même y étant en personne et tout cela ce fit au château dudit Bénivay en foi de quoi je l'atteste et me suis signé.

J. Coste Prêtre et Prieur. »

Quelques exemples de billets de délation signés ou non !

Guillaume MARCEL

LES PLAQUES DE COCHERS DE LA DROME

PAR ALEXANDRE COSTANTINI

On désigne par "**plaque de cocher**" ces plaques directionnelles en fonte, placées à environ 3 mètres du sol sur des bâtiments publics ou privés, aux entrées et sorties des agglomérations. Ces plaques sont également présentes aux carrefours sur des poteaux métalliques ou des pyramidions en pierre.

Leur nom et leur position élevée viennent du fait qu'elles doivent être facilement visibles et lisibles par les cochers. Il est encore possible d'en voir dans des nombreux villages de France, malheureusement beaucoup ont disparu, mais celles qui restent font l'objet assez souvent de restaurations réussies.

A l'époque de leur mise en place (la seconde moitié du XIX^e siècle), elles sont appelées simplement « **poteaux indicateurs** ».

L'appellation "**plaques de cocher**" est très récente. Elle vient essentiellement des blogs et forums divers et variés qui existent sur internet, et qui sont issus de la communauté des passionnés de panneaux de signalisations anciens et modernes. Cette appellation est utilisée dans cet article, car elle correspond tout à fait à l'objet et en évoque clairement l'usage.

Au préalable, il est nécessaire de faire une distinction entre deux types de plaques de cocher : **les plaques directionnelles et les plaques d'identité communale**.

Les plaques directionnelles existent partout en France. On peut y lire, dans l'ordre, le nom et la classification du chemin, ainsi que le nom de la commune sur lesquelles elles sont placées, ensuite figurent les noms des villages que le voyageur rencontrera en poursuivant ce chemin. A l'aide de flèches on indique les directions et enfin on est renseigné avec précision sur les distances. La plaque ci-contre se situe sur la commune de Puy St Martin.



Sans remonter aux bornes miliaries romaines, il est déjà fait mention de panneaux indicateurs sous le règne de Louis XIV dans une ordonnance sur les eaux et forêts d'août 1669 dans laquelle Sa Majesté ordonne :

" ART.6. — Ordonnons que, dans les angles ou coins des places croisées, triviaires et biviaires qui se rencontrent es grandes routes et chemins royaux des forêts, nos officiers des maîtrises feront incessamment planter des croix,

poteaux ou pyramides à nos frais, es bois qui nous appartiennent, et pour les autres, aux frais des villes plus voisines et intéressées, avec inscriptions et marques apparentes du lieu où chacun conduit, sans qu'il soit permis à aucunes personnes de rompre, emporter, lacérer ou biffer telles croix, poteaux, inscriptions et marques, à peine de trois cents livres d'amende et de punition exemplaire. "

Les tagueurs de l'époque n'avaient qu'à bien se tenir, ils encouraient des punitions exemplaires...

Au XIX^e siècle, la première demande ministérielle concernant ces plaques est la circulaire du 5 novembre 1833 que le directeur général des ponts et chaussées et des mines fait parvenir aux préfets.

Elle commence ainsi : "*Monsieur le préfet, depuis longtemps on éprouve le besoin de rencontrer sur les routes des poteaux indicateurs qui en signalent les directions. Des pareils poteaux ne pourraient être en effet que fort utiles...*". Mais aucune plaque ne voit le jour à ce moment là, il s'agit simplement de demander l'avis des différentes « DDE » de l'époque sur ce sujet.

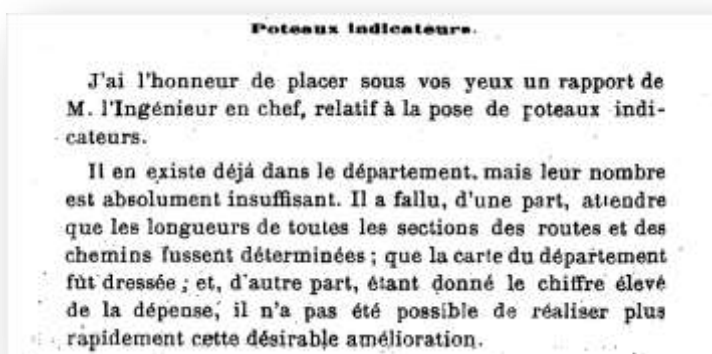
Ensuite, le même directeur général écrit à nouveau aux préfets, le 15 avril 1835, pour donner des instructions concernant les emplacements à retenir et suggère différents matériaux : "*On construira les poteaux soit en fonte, soit en pierre soit en charpente...*". Il indique aussi que "*Les lettres seront écrites en blanc, sur un fond bleu de ciel foncé*". Cependant, il laisse à chaque département toute liberté quant au choix des matériaux ainsi qu'aux formes des panneaux.

Malgré cela, pour des raisons budgétaires, on ne voit pas encore beaucoup de ces plaques directionnelles, à part quelques rares exceptions, bien souvent en bois sur certaines routes royales ou départementales.

La machine administrative est relancée par une circulaire du ministre, secrétaire d'État de l'intérieur, datée du 19 août 1859, qui dit : " ...mais sur les chemins vicinaux il n'existe rien de semblable et ceux qui les parcourent se trouvent sans moyen de direction. Cette lacune est d'autant plus regrettable, qu'elle laisse la France en arrière des améliorations déjà réalisées à ce sujet dans d'autres pays ". Il insiste fortement sur la mise en œuvre des circulaires de 1833 et 1835, en précisant que Sa Majesté a un " regard attentif " sur cette entreprise.

Les choses commencent à bouger à partir de cette circulaire, certains départements s'équipent en quelques années, d'autres mettent 30 ans et plus pour le faire... à petites doses annuelles.

Ci-dessous, la copie d'un extrait des délibérations de 1901 du Conseil Général de l'Ardèche où on peut voir que le retard va bien au-delà des 30 ans :



Il faut se remettre dans le contexte de l'époque où tout est à faire... les routes, le chemin-de-fer, certaines voies navigables, les écoles, les hôpitaux, les ports, le télégraphe... Tout cela demande beaucoup d'argent et les panneaux indicateurs ne sont pas considérés comme prioritaires, malgré l'insistance de Napoléon III.

Les routes secondaires ne sont pas empierrées et leur tracé est assez souvent soumis à modification et à changement de classement. Les ingénieurs en chef de nombreux départements soutiennent, à juste titre, qu'il faut au préalable terminer l'aménagement des routes, ainsi que leur classement, avant de songer aux panneaux.

Il est par ailleurs très difficile de dater ces plaques avec précision. Néanmoins, aux Archives départementales de Valence, le décompte de liquidation du Sieur Auguste COLOMBEL, entrepreneur, indique qu'il a mis en place sur les chemins vicinaux ordinaires de la Drôme entre 1861 et 1865 un total de 1 274 plaques directionnelles sur murs ou poteaux. Cela a coûté 13 162 francs. Il s'est fourni chez BOUILLIANT et Cie, Fondateurs au n° 62 de la rue Ménilmontant à Paris.



Avant la seconde moitié du XIX^e siècle, ces plaques sont très peu fabriquées. Après les directives ministérielles, un certain nombre de fabricants (fondeurs de fonte, de fer ou de zinc) se développent et inondent les préfectures d'offres de services avec des catalogues illustrés et des tarifs à l'appui.

On retrouve mention de ces catalogues dans plusieurs comptes-rendus de délibérations des Conseils généraux et des originaux dans les archives des Ponts et Chaussées de la Drôme.

Un ancien fondeur, ayant refondu un stock de vieilles plaques de cocher, indique qu'elles sont faites avec de la fonte très riche en phosphore, ce qui améliore la fluidité et donc la « coulabilité ». Les moules sont faits avec du sable très fin, pour obtenir le meilleur état de surface possible.

Les plaques peuvent avoir d'autres fonctions que celle d'indiquer le chemin des voyageurs. En voici deux exemples ci-dessous où figurent, outre les indications classiques : l'altitude, l'annonce d'une pente avec sa longueur, le pourcentage de déclivité et l'annonce de trois virages dangereux.



Dans la Drôme, à ce jour, une seule plaque interdisant la mendicité a été identifiée. La voici ci-dessous :



Puisque les variantes sont évoquées, voici encore deux photos montrant les modes de fixation des plaques : sur pyramidion et sur poteau.



Les plaques d'identité communale sont propres à la Drôme et uniques en France. Sur ces plaques figurent dans l'ordre : le département, la commune, le chef-lieu de canton, le chef-lieu d'arrondissement (sous-préfecture), le chef-lieu du département (préfecture) avec les distances qui séparent la commune de ces trois chefs-lieux, mais sans indication de direction. Jean-Noël COURIOL s'y est intéressé et les a nommées « plaques d'identité communale » dans un article de la revue « Études Drômoises » n° 10 de juin 2002. Cette appellation semble convenir tout à fait. La plaque ci-contre est celle située à Puy St Martin.



Dans la circulaire du ministre, secrétaire d'État de l'intérieur, datée du 19 août 1859, il est dit : " Pendant la campagne d'Italie, l'Empereur a remarqué qu'il n'était point de localité, quelque petite qu'elle pût être, qui ne fût pourvue d'une inscription indiquant le nom de cette localité et la distance qui la sépare des centres administratifs analogues à nos chef-lieu de département, d'arrondissement, de cantons et de communes". Il demande que ce dispositif " fût partout généralisé "...

Le département de la Drôme semble être le seul (avec celui de la Sarthe) à avoir donné suite à cette demande. Le préfet de la Drôme fait poser dans toutes les communes, "au-dessus de la porte de chaque mairie ", une plaque d'une forme très originale comportant tous les renseignements cités dans l'instruction impériale.



Les plaques d'identité communale de la Drôme sont installées entre la fin 1861 et le début de 1863 par les Sieurs Longueville & Cie de Valence. Chaque commune doit alors rembourser le coût de sa plaque à la Préfecture.

Un cas unique et exemplaire d'utilisation de ces plaques d'identité communale est celui de Beaumont-les-Valence qui fait réaliser en 1976 dans tout le centre ville des plaques de rue sur ce modèle. Cependant, il est regrettable que la plaque originale, âgée approximativement d'une centaine d'années et qui a servi de modèle au fondeur pour réaliser le nouveau moule, ait disparu.

La restauration des plaques de cocher de Puy St Martin

En juin 2011, les membres de l'association Archives et Patrimoine de Puy St Martin décident de restaurer les six plaques de cocher situées sur la commune. Le montage et le démontage de ces plaques sont effectués par les membres. Après nettoyage par une entreprise spécialisée, elles sont repeintes en respectant les directives ministérielles du XIX^e siècle, soient « lettres blanches sur fond bleu de ciel foncé ».

Suite à l'action de restauration de l'association, douze autres plaques sont retrouvées (dont quatre dans Puy St Martin). Elles étaient chez l'habitant et n'auraient peut-être jamais réapparu sans cette restauration. Certaines d'entre elles ont déjà retrouvé leur place initiale.

Alexandre COSTANTINI

Sources : Ordonnances royales, circulaires ministériels et du directeur général des ponts et chaussées, catalogues des fondeurs, certificats de paiements provenant de la Bibliothèque Nationale de France, des Archives nationales et des Archives départementales de Valence.

Actuellement, Alexandre Costantini poursuit son travail de sauvegarde de ce patrimoine drômois en réalisant un recensement exhaustif de toutes les plaques existant dans les villages, en les photographiant et en les affichant sur son site Internet : <http://plaques.de.cochers.pagesperso-orange.fr/> . Il a déjà visité 214 villes ou villages (la Drôme est constituée de 369 communes) et recensé 353 plaques dont 157 plaques d'identité communale. De plus, il n'hésite pas à visiter les brocanteurs et les ferrailleurs à la recherche d'autres plaques.

Diocèse de Die *Enquêtes de Consanguinités*

Les enquêtes de consanguinités ci-dessous sont extraites de la cote 7G20, archives du diocèse de Die conservées aux Archives Départementales de la Drôme. Il ne s'agit pas d'un relevé intégral (il y en a d'autres et il existe quatre autres cotes d'enquêtes 7G21-22-23-24 pour le même diocèse).

Les dossiers de dispense se présentent sous la forme de documents épinglés ensemble comprenant la demande de dispense, l'ordre de faire une enquête, l'enquête, plus rarement une dispense conditionnelle et d'autres documents encore (interrogatoires des futurs époux...).

L'enquête présente les futurs époux puis les dépositions des témoins.

Les témoins (trois en général) doivent déclarer leurs liens de parenté avec les futurs époux, les créances ou dettes envers lesdites parties, et ne pas être leur serviteur. En cas de faux témoignage, ils sont passibles de la peine de mort.

La demande de dispense doit être motivée : pauvreté, litige, autres....

On peut également trouver des dispenses dans d'autres registres tel que les insinuations (certains dossiers de dispense font d'ailleurs référence à l'insinuation).

Guillaume MARCEL



Entre **AUDIER Gaspard** de Valdrôme et **REYMOND Marie** de Valdrôme

Enquête le 09/03/1695 / Dispense du 4^e degré

Témoin 1 : LAGIER Jean âgé de 60 ans habitant de Valdrôme

Témoin 2 : GAUTIER Paul, fils de + Pierre, âgé de 43 ans travailleur habitant de Valdrôme

Témoin 3 : ODOU Jean âgé de 74 ans laboureur natif et habitant de Valdrôme

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| G0 | HUGOU André | | HUGOU André |
| G1 | HUGOU Claude | Frères | HUGOU Antoine |
| G2 | HUGOU Pierre | Cousins germains | HUGOU Madeleine femme de BEGOU Pierre |
| G3 | HUGOU Anne veuve de + AUDIER David | Cousines secondes | BEGOU Philippe femme de REYMOND Jean |
| G4 | AUDIER Gaspard | Cousins troisièmes | REYMOND Marie |



Entre **JOUVE Jean François** âgé de 25 ans de La-Motte-Chalancon et **BARRAL Charlotte Reynée** âgée de 24 ans, habitant Aubres depuis 6 ans, ses père et mère sont décédés et elle est originaire de La-Motte-Chalancon

Enquête le 18/08/1735 / Dispense du 3^e au 4^e degré.

Le mariage est nécessaire pour empêcher un procès entre les 2 familles.

Témoin 1 : BARRAL Jean Antoine âgé de 35 ans prêtre, prier curé et archiprêtre de Lesches frère de la future

Témoin 2 : DESANDRES Charles âgé de 28 ans prêtre et curé de Montlard cousin germain du futur

Témoin 3 : BARRAL David âgé de 26 ans marchand de La-Motte-Chalancon frère de la future

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|---------------------|------------------|-------------------------|
| G0 | BONNET David | | BONNET David |
| G1 | BONNET Lucesse | Sœurs | BONNET Anne |
| G2 | JOUVE Pierre | Cousins germains | VOGE Jean |
| G3 | JOUVE Jean François | Cousins seconds | VOGE Jeanne |
| G4 | | | BARRAL Charlotte Reynée |



Entre **BERNARD ALLIAUD Jean**, fils de Jacques et ITIER Suzanne de Valdrôme, et **VACHER Louise**, fille de + César et MONARD Marie de Valdrôme

Enquête le 15/04/1735 / Dispense du 3^e degré.

Le mariage est nécessaire pour empêcher un procès entre les 2 familles.

Témoin 1 : BERNARD AILLIAUD Daniel âgé de 48 ans marchand natif et habitant de Valdrôme

Témoin 2 : DUCHEMIN Paul âgé de 45 ans maréchal natif et habitant de Valdrôme

Témoin 3 : ARNAUD François âgé de 38 ans cardeur de laine originaire de Montmorin habitant Valdrôme

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|--------------------------|------------------|---------------------|
| G0 | BERNARD | | BERNARD |
| G1 | BERNARD Lucretse | Sœurs | BERNARD Isabeau |
| G2 | BERNARD AILLIAUD Jacques | Cousins germains | VACHER César |
| G3 | BERNARD AILLIAUD Jean | Cousins seconds | VACHER Louise |

❖❖❖❖❖❖❖

Entre **MEGE Pierre** âgé de 35 ans travailleur de terre de Rochefourchat habitant de St Nazaire et **GARDON Marguerite** âgée de 34 ans de Rochefourchat habitante de St Nazaire

Mariage le 15/02/1735 à Rochefourchat, Enquête le 03/09/1735

Dispense du 3^e au 4^e degré.

Le mariage est invalidé car contracté sans dispense, suit une longue procédure de réhabilitation.

Témoin 1 : MEGE Etienne âgé de 60 ans travailleur de terre habitant de St Nazaire

Témoin 2 : GARDON Jean âgé de 36 ans habitant de St Nazaire

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|--------------------|------------------|---------------------|
| G0 | MEGE | | MEGE |
| G1 | MEGE Etienne | Frère et Sœur | MEGE Anne |
| G2 | MEGE David | Cousins germains | BLANC Claire |
| G3 | MEGE Pierre | Cousins seconds | GARDON Pierre |
| G4 | | | GARDON Marguerite |

❖❖❖❖❖❖❖

Entre **OMBRE Jean François**, fils de David et GROS Marie, de Beaumont et **FAURE Jeanne**, veuve de + OMBRE Jean le 06/01/1635, de Montlahuc

Enquête le 12/01/1735 l'enquêteur se rend à Poyol ne pouvant se rendre à Beaumont à cause de la neige

Dispense d'affinité 3^e degré.

Témoin 1 : ARNOUX Daniel âgé de 53 ans châtelain de Beaumont

Témoin 2 : BROCHIER Louis âgé de 30 ans journalier de Beaumont

Témoin 3 : JOUBERT Etienne âgé de 25 ans de Beaumont

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|---------------------------|------------------|-----------------------------|
| G0 | OMBRE David de Beaumont | | OMBRE David de Beaumont |
| G1 | OMBRE Daniel | Frères | OMBRE Claude |
| G2 | OMBRE David et GROS Marie | Cousins germains | OMBRE Pierre |
| G3 | OMBRE Jean | Cousins seconds | +OMBRE Jean et FAURE Jeanne |

❖❖❖❖❖❖❖

Entre **TAVAN Antoine** de Félines et **MAGNET Jeanne** de Félines

Enquête le 19/05/1735

Dispense du 4^e degré.

Le mariage est nécessaire pour empêcher un procès entre les 2 familles qui sont très pauvres, au sujet des limites de leurs parcelles ; en plus le bruit court que ladite MAGNET serait enceinte depuis 3 mois dudit TAVAN.

Témoin 1 : PARASSOL René âgé de 45 ans maréchal habitant de Soyans cousin de la future

Témoin 2 : PLANEL Henry âgé de 29 ans travailleur de terre natif et habitant de Félines cousin germain des futurs

Témoin 3 : OLIVIER Antoine âgé de 29 ans travailleur de terre natif et habitant de Félines cousin germain du futur et parent au 4^e degré de la future

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| G0 | MAGNET Antoine | | MAGNET Antoine |
| G1 | MAGNET Louise | Frère et Sœur | MAGNET Jaume |
| G2 | PLANEL Marguerite | Cousins germains | MAGNET Antoine |
| G3 | OLIVIER Louise | Cousins seconds | MAGNET Jacques |
| G4 | TAVAN Antoine | Cousins troisièmes | MAGNET Jeanne |

Entre **GUEYLE Ellysée** habitant au Poët-Célarde et **CHOTARD Isabeau** de Bourdeaux

CM chez le notaire REVOL de Bourdeaux, Enquête le 01/05/1695

Dispense du 3^e degré. Pauvres

Témoin 1 : DEMARS Jean de Clément âgé de 74 ans natif et habitant de Bourdeaux

Témoin 2 : REVOL Pierre âgé de 57 ans greffier de Bourdeaux

Témoin 3 : GARNIER Pierre âgé de 70 ans natif et habitant de Bourdeaux

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|--|------------------|---------------------|
| G0 | CHOTARD Jean | | CHOTARD Jean |
| G1 | CHOTARD Antoinette | Frère et Sœur | CHOTARD Pierre |
| G2 | RASPAIL Marguerite épouse de GUEYLE Joseph | Cousins germains | CHOTARD Jean |
| G3 | CHOTARD Ellysée | Cousins seconds | CHOTARD Isabeau |

Entre **MONIER Jacques** marchand, fils de + Rostain notaire dudit lieu de Dieulefit et **BARNOUIN Geneviève**, fille d'Hector marchand et ITIER Justine de Dieulefit

CM chez MONIER Charles notaire de Dieulefit le 27/12/1694

Enquête le 12/04/1695

Dispense du 3 au 4^e degré. Ladite future a 1800 livres de dote, alors que le futur a 12000 livres ; la mère du futur est très âgée et elle a besoin de la tendresse d'une belle-fille pour la servir ; ledit futur étant souvent en voyage pour son négoce, il aurait un appui puissant grâce à sa future et ses beau-père et beau-frère qui sont également ses voisins.

Témoin 1 : GRIMOLLE Pierre âgé de 75 ans Bourgeois de Dieulefit oncle par alliance de la future

Témoin 2 : SAUVET Gédéon âgé de 80 ans M^e tondeur à drap de Dieulefit

Témoin 3 : PIGNET Antoine âgé de 43 ans natif et habitant de Dieulefit cousin par alliance du futur

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|---|------------------|--|
| G0 | MONCHAN | | MONCHAN |
| G1 | MONCHAN Gédéon | Frère et Sœur | MONCHAN Isabeau épouse de BARNOUIN Gérémye |
| G2 | MONCHAN Marguerite veuve de + MONIER Rostain | Cousins germains | BARNOUIN Balthazard |
| G3 | MONIER Jacques | Cousins seconds | BARNOUIN Hector |
| G4 | | | BARNOUIN Geneviève |

Entre **BEGOU Pierre** natif de Chamel mandement de La-Bâtie-Des-Fonds et **CHABAL Françoise**, veuve de + ODDON Jean, La-Bâtie-Des-Fonds

Enquête le 01/03/1686, l'enquêteur est BEGOU René curé de Les Près
Dispense du 3^e degré.

Pauvres, la future a un enfant de 3 ans et le + ODDON n'a légué que 20 écus par son testament. Soupçon de mariage forcé et de violence envers l'épouse nié par les témoins.

Témoin 1 : BEGOU André âgé de 50 ans secrétaire de la communauté de La-Bâtie-Des-Fonds

Témoin 2 : GUILHAUME François âgé de 57 ans habitant de La-Bâtie-Des-Fonds

Témoin 3 : BEGOU Pierre âgé de 70 ans châtelain de La-Bâtie-Des-Fonds

| Génération | BRANCHE de l'Epoux | Lien | BRANCHE de l'Epouse |
|------------|--------------------|------------------|---------------------|
| G0 | BEGOU | | BEGOU |
| G1 | BEGOU Jean | Frères | BEGOU Melchiol |
| G2 | BEGOU Nicolas | Cousins germains | BEGOU Louise veuve |
| G3 | BEGOU Pierre | Cousins seconds | CHABAL Françoise |

Les archives... Quels soucis !

La loi du 14 décembre 1789 reconnaissant la personnalité juridique des communes, ainsi que d'autres lois ultérieures incitent les communes à prendre possession et à conserver tous les documents (titres, comptes, compte-rendus...) ayant appartenu aux communautés qui les ont précédées. Les communes sont en outre tenues de conserver tous les documents issus de la gestion communale, notamment : l'état-civil, le cadastre, les délibérations du conseil municipal, les arrêtés du maire, les courriers divers, les recensements...



Or, les communes n'ont pas toujours les moyens, la connaissance ou tout simplement la volonté de conserver dans de bonnes conditions l'ensemble de leurs archives. Elles sont alors négligées, oubliées et reléguées dans des locaux insalubres et livrées aux souris, aux vers, aux moisissures, etc.

Ces archives sont pourtant une source importante d'informations concernant la vie quotidienne des habitants. Nous pouvons y retrouver mention de nos ancêtres, y découvrir leur profession, le montant de leurs impôts, le nombre de leurs enfants, leurs adresses et quantité d'autres choses.

Au cours du XIX^e et du XX^e siècle, des inspections sont effectuées auprès des communes par les directeurs des Archives départementales pour vérifier l'état de conservation des documents. Des extraits de leurs rapports ont été mis en ligne par les **Archives du département du Vaucluse** : <http://archives.vaucluse.fr/>.

.../...

Carmel QUANTUM, adhérente du CGDP, a envoyé ces extraits afin de nous les faire partager :

1802

"On se servait de la pièce où étaient les archives pour y tenir des cochons... Archives pourries en grande partie, pourriture et humidité occasionnées par le fumier".

1855

"Le dépôt communal est installé le moins mal possible dans un bâtiment entièrement délabré".

"Un ancien cadastre du XVIIe siècle est en partie pourri et un autre cadastre de la commune a été anciennement livré par un maire pour servir à confectionner des pièces d'artifice..."

1857

"Il a été constaté que le concierge de la mairie puisait journallement parmi ces documents le papier qui lui était nécessaire pour allumer le foyer du secrétariat et le sien propre".

1859

"Il a été rapporté que de 1816 à 1820, il s'est trouvé dans la commune de M... un instituteur assez ignorant et inepte pour prendre les parchemins des archives communales, en supprimer les sceaux et faire servir le reste à la couverture des cahiers des enfants de son école".

1864

"Tout le reste des archives gisait par terre dans un grenier, mouillé par la pluie, rongé par les souris, mêlé de poussière, de plâtras, de débris de guerres et d'un reste de vieille chaux, foulé aux pieds par les ouvriers qui avaient à faire à la toiture et feuilleté seulement par le mistral".

1869

"Ces pièces, généralement en très mauvais état, ont été anciennement l'objet d'un lavage maladroit et repliées sur elles-mêmes avant d'avoir été convenablement séchées, en sorte que l'écriture d'une moitié du document s'est décalquée sur l'autre et que le tout est devenu à peu près illisible".

1898

"Les archives sont déposées dans une chambre sans air et sans lumière, entourées d'appartements habités, sur des rayons vermoulus ou dans des caisses pleines de poussière au milieu de tambours, de casques de pompiers, tuyaux d'arrosage et autres ustensiles réformés".



1922

"Désordre complet, presque le record du désordre".

1929

"...Soudaine où il est même peu prudent de s'aventurer. Toute cette construction en plâtre et en bois est en effet peu solide et de plus le fouillis des papiers qu'on appelle les archives est traversé par le tuyau en tôle d'une cheminée à la prussienne où dans l'hiver, on fait continuellement du feu. Le maire et ses employés risquent chaque jour d'être écrasés par cette masse de papiers auxquels on a joint une foule d'ustensiles hors d'usage (casques, gibernes, drapeaux, sabres...)"

1936

"Voilà plus d'un an que ce monsieur est en possession de registres et il ne donne plus signe de vie".

1940

"L'archiviste (...) a le regret de faire part à son collègue du décès de la quasi-totalité des archives de la commune de L... enlevées par la maison susdite de Valence. Il a même vu parmi les débris le plan cadastral."

Relevé des actes du notaire Me SIBOURG de Lempis

par Guillaume MARCEL

| COTE | ACTE | DATE | NOM PRENOM / CONJOINT | DE OU HT | LIEU | PERE | MERE | OBSERVATIONS |
|--------|------|------------|-----------------------|----------|-----------------|-------------|---------------------|--|
| 2E1127 | CM | 07/06/1664 | RAVOUX Pierre | de | Condorcet | Claude | BRACHET Peyronne | T: RAVOUX Pierre oncle, RAVOUX Gaspard frère, CHAMOIX Etienne et ROUSTAIN Pierre ses beaux-frères, TARDIEU Paul et RAMU Pierre oncles |
| | | | PRAYAL Marguerite | de | Lempis | Antoine | ROUSTANG Isabeau | T: PRAYAL Pierre frère, PRAYAL Jacques oncle, BARJAVEL Bernard de Ste Jalles not royal beau-frère, Nb DELHOMME Antoine Seigneur de Monferrant parent, PEZ David son oncle |
| 2E1127 | CM | 08/06/1664 | RAVOUX Gaspard | de | Condorcet | Claude | BRACHET Peyronne | T: RAVOUX Pierre oncle, RAVOUX Pierre frère, CHAMOIX Etienne et ROUSTAIN Pierre ses beaux-frères, TARDIEU Paul et RAMU Pierre oncles |
| | | | PRAYAL Jeanne | de | Lempis | Antoine | ROUSTANG Isabeau | T: PRAYAL Pierre frère, PRAYAL Jacques oncle, BARJAVEL Bernard de Ste Jalles not royal beau-frère, Nb DELHOMME Antoine Seigneur de Monferrant cousin, PRAYAL Bastian et Jaume cousins |
| 2E1127 | T | 01/07/1664 | SYMAC Madeleine | de | St Auban | | | date inconnu et testatrice déduite (manque la première page de l'acte) -Protestante - HP SOULLIER Etienne et Jean fils <25 ans - SOULLIER Isabeau et Suzanne fille - HU SOULLIER David fils |
| | | | SOULLIER Thoubie | | | | | |
| 2E1127 | T | 23/07/1664 | PASCAL Catherine | de | Lempis | | | HP CHABROL Esprite et Marie ses filles, HU CHABROL Bastian son fils |
| | | | CHABROL Domenge | | | | | |
| 2E1127 | Ar | 16/08/1664 | RAVOUX Michelle | de | Lempis | | | Vve - arrente à DEYDIER Barthélémy grange et terres de Lempis |
| | | | TARDIEU Pierre + | | | | | |
| 2E1127 | CM | 07/01/1665 | BUIS Pierre | de | St Sauveur | Pierre + | LAGET Françoise | T: BUIS Arnaud frère, BRUSSET Claude de Bellecombe oncle maternel, DU RIEU Helli et Jacques not de St Sauveur ses alliés, LIEUTIER Jacques cousin |
| | | | FARE Marie | de | Lempis | Claude + | DEYDIER Allix | T: FARE Jean et Esprit frères, DEYDIER Jacques et Jaume ses oncles, FARE Claude, Anric, Adam et Pierre cousins - Testament de + Claude le 27/09/1656 moi notaire - CM des parents not EYSSAUTIER de Ste Euphémie le 07/11/1632 |
| 2E1127 | CM | 08/02/1665 | DELHOMME Michel | de | Lempis | Antoine | BONNET Claude + | T: DELHOMME Etienne frère, PRAYAL Antoine oncle, PRAYAL Sabastian cousin, SIBOUR Jacques cousin |
| | | | MOULLAUC Geneveze | de | Verclause | Jean | RICHAUD Antoinette | T: RICHAUD Pierre grand-père, RICHAUD Antoine et Pierre oncles, MOULLAUC Marie et Tonitte |
| 2E1127 | CM | 16/03/1665 | BARNOIN Pierre | de | Lempis | Thomas | ROMAN Marguerite | T: ROMAN Pierre et FARAVEL Paul cousins, BARNOIN Madeleine sœur, BARNOIN Andrieu, Honnoré et Michel frères |
| | | | FARE Catherine | de | Lempis | Claude + | DUPOUX Madeleine | T: FARE Jean et Esprit frères paternels, FARE Claude, Anric et Pierre cousins - Testament de + Claude moi notaire |
| 2E1127 | CM | 16/03/1665 | FARE Jean | de | Lempis | Claude + | DEYDIER Allix + | T: FARE Esprit frère, DEYDIER Jacques oncle, FARE Claude, Anric et Pierre cousins - DEYDIER Jean cousin, BUIS Pierre de St Sauveur beau-frère, CLER Jean parrain - DUPOUX Madeleine sa belle-mère femme en 3ème lit de son + père |
| | | | BARNOIN madeleine | de | Lempis | Thomas | ROMAN Marguerite | T: BARNOIN Pierre frère, BRUSSET de Bellecome, BRUSSET Barthélémy cousin, ROMAN Pierre cousin, ARLAUD Toni parrain |
| 2E1127 | CM | 10/05/1665 | SOULLIER David | de | St Auban | Thoubye | SYMAC Madeleine + | T: SYMAC Jean grand-père (SEYMARD), BESSON Baptiste oncle, CROUSET Anric parrain |
| | | | ROLLAND Marguerite | de | Lempis | Michel | DE MATHIEU Guigonne | T: ROLLAND Mathieu son cousin, AUTRAN Jean de Ste Euphémie son cousin |
| 2E1127 | T | 06/06/1665 | PEZ Pierre le Vieux | de | Lempis | | | Cimetière Protestant - HU PEZ Jacques fils aîné CM avec DURIEU Jeanne chez Mtre EYSSAUTIER not - HP PEZ Jean, Nicolas, Alexandre, André et Pierre fils - PEZ Esprite, Marguerite et +Marie filles mariées |
| | | | MARSELLE Suzanne | | | | | sa femme en second lit - PEZ Jean et Alexandre enfants du premier lit droit maternel de + RASPAIL Marguerite leur mère, + RASPAIL Marie leur tante, + QUENIN Jeanne leur grand-mère maternelle + PEZ Paul leur frère |
| 2E1127 | T | 19/08/1665 | CHAMBON Catherine | de | Lempis | | | HP ARNAVON Jeanne et Anne filles - HU ARNAVON Jaume fils |
| | | | ARNAVON Claude | | | | | |
| 2E1127 | Q | 06/10/1665 | DE SALLES Jacques | de | Cornillac | | | a eu et reçu de PEZ François son beau-frère 150 livres tournois - CM chez + RIPPERT David notaire de St Auban |
| | | | PEZ Catherine | de | Lempis | Jean + | | |
| 2E1127 | CM | 02/11/1665 | VILLEPRAN Mathieu | de | Verclause | Michel + | SAUVAN Claire | T: DEYDIER Etienne Beau-frère, EYDOUX Etienne cousin, ROULLAN Etienne ami |
| | | | GAILHARD Claire | de | Verclause | Philibert + | COURNILHAC Marie | T: GAILHARD Michel frère, COURNILHAC Pierre oncle, MOULLAUC Antoine oncle |
| 2E1127 | T | 06/01/1666 | AVON André | de | La Batie Verdun | | | HP AVON Sezielle et Madeleine sœurs - André son neveu fils d'Etienne de Bellecombe - HU AVON Jean son neveu fils de Louis - AVON Simon frère |
| 2E1127 | T | 08/01/1666 | GAY Marguerite | de | Lempis | | | HP PRAYAL Catherine fille - PRAYAL Claude et Louis fils - HU PRAYAL Marguerite fille aînée |
| | | | PRAYAL Jean+ | | | | | |
| 2E1127 | T | 12/01/1666 | ROLLAN Anne | de | La Fare | | | HP PASCAL Sezielle, Domenge et Françoise filles - HU PASCAL Pons fils |
| | | | PASCAL Antoine + | | | | | |
| 2E1127 | Q | 12/01/1666 | JAUBERT Antoinette | de | Rosans | | | et PRAYAL Etienne et Antoinette ses enfants ont eu et reçu de VILLEPRAN Claude et MARCELLIN Claude beau-fils dudit VILLEPRAN et beau-frère de + PRAYAL Barthélémy frère dudit + PRAYAL Antoine 72 livres - CM chez + PELLEGRIN Jean not de Rosans - Testament de + PRAYAL Philippe soeur de + Antoine chez RIPPERT David not de St Auban |
| | | | PRAYAL Antoine + | | | | | |

La tragédie du Farfadet

Le naufrage du sous-marin *Le Farfadet* en 1905 à Bizerte a cruellement endeuillé la Marine nationale. Les péripéties des opérations de sauvetage ont profondément ému l'opinion. La Drôme a, elle aussi, été directement concernée par cette catastrophe puisque le quartier-maître mécanicien Xavier Paume, de La Coucourde, a perdu la vie dans cet accident.

Petit retour sur cette histoire ...

Le sous-marin *Le Farfadet*

Au début du XX^{ème} siècle, la navigation sous-marine est encore expérimentale. *Le Farfadet* est le premier sous-marin d'une série de quatre¹ construits entre 1900 et 1903 à l'Arsenal de Rochefort selon les plans de l'ingénieur Maugas. Ce sont des sous-marins de 184 tonnes propulsés par une hélice à moteur électrique. Les performances sont donc très limitées : vitesse inférieure à 10 km/h en surface, autonomie de 50 km en plongée. Autant dire que ces sous-marins ne peuvent pas s'éloigner de leur base. L'équipage est de 16 hommes.



La particularité de ce type de sous-marin est d'être partagé en neuf compartiments étanches et d'être équipé de 30 tonnes de plomb de sécurité. Ainsi, en cas de voie d'eau dans un compartiment, le sous-marin peut remonter à la surface en larguant ses plombs. En fait, dans la pratique, l'efficacité du système n'a jamais été prouvée, comme le montrera la suite de l'histoire. *Le Farfadet* est armé le 29 août 1902. Il est stationné au port de La Pallice et effectue des traversées entre Rochefort et La Pallice jusqu'en août 1903. Le 11 août 1903, il est remorqué avec son frère jumeau, *Le Korrigan*, jusqu'à Bizerte qui était alors une importante base militaire française en Tunisie. Il n'effectue des sorties que dans le lac de Bizerte et au large des jetées.

L'accident du 6 juillet 1905

Le 6 juillet 1905 vers 8h30, *Le Farfadet* appareille de la darse Sidi-Abdallah pour effectuer des essais de lancement de torpilles dans le lac de Bizerte où les fonds atteignent 10 mètres. Il est accompagné par une chaloupe à vapeur. Il fait beau. A 200 mètres de la passe, à 8h45, le commandant, le lieutenant de vaisseau Ratier, fait prendre les dispositions pour plonger.

Le bâtiment commence à s'enfoncer par l'avant. L'eau atteint le pied du kiosque alors que le panneau² supérieur du kiosque est resté ouvert, trop longtemps peut-être. Lorsque le commandant veut le fermer, il n'y parvient pas. L'enquête montrera par la suite que c'est probablement la présence d'un goujon cassé dans le mécanisme de fermeture qui a été la cause de l'accident.

Voici un extrait du rapport du commandant :

« Je fais tourner la manivelle du panneau du kiosque pour le faire tourner et le refermer ; le panneau tourne, mais ne retombe pas dans son logement. Ceci arrivant parfois, ne me surprend pas et je le retourne aussitôt en arrière sans précipitation pour le refermer ensuite d'un mouvement plus ample et plus lancé. La fermeture manque de nouveau. Je commande alors « Chassez partout » en prévenant que le panneau ne ferme pas, de façon à ce qu'on ferme aussitôt le panneau de sécurité [ou panneau inférieur du kiosque]. En même temps, je recommence la manœuvre du panneau [supérieur], de façon à le refermer avec de l'erre ; la manivelle devenait dure et, tandis que j'essayais de refermer, l'eau arrive au panneau et entre derrière moi par la partie avant ; je suis presque immédiatement envahi par l'eau complètement et paralysé, puis, au bout d'un certain temps, je suis rejeté hors du kiosque et me trouve à la surface où le canot à vapeur me recueillit. Le Farfadet a disparu et l'on

¹ *Le Farfadet* (lancé en 1901), *Le Korrigan* (1902), *Le Gnome* (1902) et *Le Lutin* (1903)

² Le terme de « capot » est aussi utilisé

voit le bouillonnement de la chasse des caisses. Successivement, à des intervalles d'une demi-minute environ, le patron Le Troadec et le timonier Le Jan remontent à la surface où ils sont recueillis. »

Voici de même un extrait du rapport du second-maître Troadec, qui était aux côtés du commandant :

« L'eau pénètre maintenant dans le sous-marin par le panneau du kiosque resté ouvert. [...] Je veux, à mon tour, atteindre la manœuvre du panneau. Mais, la force de l'eau m'aplatit sur le sol. Je suis projeté contre un obstacle contre lequel ma tête va se cogner, en particulier au niveau de mon œil gauche. Je me suis redressé, toujours avec l'intention d'atteindre le panneau mais je n'ai pas réussi. Le niveau de l'eau a encore monté, je me suis encore senti déplacé. L'eau que je recevais sur la tête m'abrutissait. J'ai été projeté contre le volant de manœuvre de la barre de plongée avant. Et cette fois, c'est l'œil droit qui a porté sur l'obstacle. Aussitôt que j'ai pu ouvrir mes yeux, j'ai vu la lumière électrique disparaître. L'eau était arrivée à hauteur du panneau de distribution de l'éclairage. Elle a causé des courts circuits. L'eau m'arrivait déjà dans la bouche. Je levais la tête en l'air pour respirer mais, hélas, je ne trouvais plus que de l'eau partout. Je flotte et je touche le plafond. Je me trouve seul dans cette eau trouble. Je ne vois rien. Flottant ou plutôt collé au plafond, je trouve le courage de chercher de l'air en tâtonnant vers l'ouverture du panneau. Ma main est d'abord tombée sur un tuyautage d'air qui m'a semblé être celui de la sirène. En allongeant l'autre bras, j'ai trouvé un des barreaux de l'échelle du kiosque. A partir de ce moment-là, j'ai eu un rayon d'espoir. Je me suis accroché avec mes deux mains aux marches de l'échelle puis ensuite au rebord du panneau supérieur. Je commençais alors à sortir mon corps du panneau. L'opération a été un peu difficile à l'intérieur du panneau. La colonne d'eau offrait une grande résistance. Mais, dès que j'ai pu sortir la moitié de mon corps du panneau, je me suis senti entraîné comme une plume. Sans rencontrer d'éléments du kiosque, je suis monté à la surface de l'eau à une vitesse vertigineuse. J'étais à 10 mètres du canot à vapeur. J'ai été embarqué. »

Ainsi, l'eau envahit le sous-marin qui coule. Par chance, l'air qui s'échappe avec force par le panneau projette hors du kiosque le commandant et les deux hommes qui se trouvaient près de lui. Ces trois personnes sont les seules sauvées. L'alerte est donnée le plus rapidement possible.

Deux marins qui se trouvaient à l'avant ont sans doute été noyés immédiatement. En revanche, pour les douze autres hommes de l'équipage, l'espoir est permis s'ils ont réussi à se réfugier dans le compartiment de l'arrière du sous-marin et à fermer sur eux la porte de la cloison étanche.

Les secours (6 et 7 juillet 1905)

A première vue, le sauvetage se présente dans de bonnes conditions. Le naufrage a eu lieu à 200 mètres de l'arsenal, il y a une mer d'huile et le sous-marin gît par 10 mètres de fond seulement..



Malheureusement, il est profondément enlisé dans la vase. Et l'arsenal de Bizerte ne possède, à cette époque, aucun appareil conçu pour soulever le sous-marin. On n'avait pas prévu, non plus, dans la construction de ces bâtiments, les boucles où accrocher les palans des grues. Il faut donc creuser des tunnels dans la vase pour passer des chaînes sous le sous-marin.

Les secours s'organisent. « Les remorqueurs, les bateaux-pompes, les allèges, les pontons-mâtures sont sur le lieu de l'accident ; les scaphandriers, déjà, ont revêtu leurs habits, descendent et enlacent le sous-marin de chaînes et d'aussières en fil d'acier, les remorqueurs s'attellent, les hélices sont lancées à toute vitesse, les amarres se raidissent. Vains efforts ! Le Farfadet, profondément piqué dans cette boue prenante du fond du lac, résiste à tous les efforts. Et les heures passent ! La population de Ferryville³ et de Bizerte est consternée ; tous ceux qui le peuvent ont offert leurs bras ; une foule émue se presse sur les bords du

³ Ville où est situé l'arsenal, qui s'appelle aujourd'hui Menzel-Bourguiba

lac ; le télégraphe a porté la nouvelle au monde entier ; les dépêches se succèdent sans faire, hélas ! renaître l'espoir.»⁴

Tout espoir n'est toutefois pas perdu. Pendant tout ce travail, en effet, les scaphandriers, au moyen de coups de marteau frappés sur la coque, correspondent avec les douze marins enfermés. Les scaphandriers savent que les marins sont vivants et redoublent leurs efforts, de même que les sauveteurs en surface qui sont bien entendu prévenus.

Les malheureux prisonniers du sous-marin savent aussi que les sauveteurs sont là ; ils gardent espoir en dépit de leur situation très inconfortable. « *[Ils] sont là, entassés dans une étroite prison de tôle, sous dix mètres d'eau ; l'obscurité est complète, l'eau envahit lentement le réduit, l'air se comprime, devient lourd et impur aux poumons ; des heures et des heures se passent. [...] Toute notion de durée leur échappe ; voilà longtemps, longtemps qu'ils sont là, longtemps qu'ils épient les chocs et les grincements des chaînes ; ils commencent à respirer avec peine ; la faim, la soif surtout, les torturent, leurs membres sont rompus ; ils ont de l'eau maintenant jusqu'à la ceinture, et le niveau monte toujours.* »⁵ Les survivants se sont dévêtus pour essayer de colmater avec leurs vêtements les entrées d'eau dans leur compartiment.

Voilà maintenant 24 heures que les marins sont enfermés. Le manque d'oxygène fait craindre une issue fatale. Les sauveteurs savent qu'il est urgent de sortir le sous-marin de l'eau.

Enfin, on réussit à mettre en action la plus puissante grue flottante disponible. Elle tente de soulever *Le Farfadet* par l'arrière. Le sous-marin bouge. L'avant se dégage de la vase. L'arrière apparaît petit à petit au-dessus de l'eau. Tous les espoirs sont permis. La situation des survivants est sans doute des plus inconfortables au fur et à mesure que l'assiette du sous-marin augmente, mais ils savent qu'ils vont sortir. Il faut faire vite.

L'arrière du bâtiment continue de s'élever au-dessus de l'eau. A midi le 7 juillet, les sauveteurs frappent à coups répétés sur la tôle d'un étroit hublot qui sert à la ventilation de leur compartiment pour signaler aux survivants qu'ils peuvent l'ouvrir sans crainte. Ils l'ouvrent, un peu d'air frais et de lumière du jour pénètre immédiatement.

On peut imaginer l'euphorie des marins du *Farfadet*. « *Dépêchez-vous, nous sommes épuisés, nous n'en avons plus pour longtemps* ». Le drômois, Xavier Paume, crie aux sauveteurs : « *Allez ! Poussez, camarades ! Dites à ma femme que je vais lui donner le bonjour !* ». Les sauveteurs leur répondent : « *Courage, vous êtes sauvés.* » Le ponton-grue de 30 tonnes de la Compagnie du port est à bout et ne peut plus continuer à élever le sous-marin. Le panneau d'accès est encore à deux mètres sous l'eau. Eventrer le sous-marin pour libérer les survivants prendrait beaucoup de temps. L'amiral qui dirige le sauvetage décide alors de remorquer l'ensemble du sous-marin et des deux pontons-grues qui le soutiennent jusqu'au grand bassin du radoub de l'arsenal. Le remorqueur est attelé et tire.

Nous sommes le 7 juillet à 12h45. Les survivants du *Farfadet* sont enfermés depuis 28 heures.

Hélas ! Brutalement, le bras de la grue casse sous le poids qu'il supportait, les chaînes se brisent. *Le Farfadet* glisse inexorablement vers le fond, détruisant définitivement tout espoir de récupérer en vie les malheureux marins qu'il emprisonne. « *L'eau, à nouveau, les submerge ; la nuit se fait, c'est la fin, c'est la mort !* »

Les jours suivants

Le 8 juillet, les sauveteurs poursuivent leurs efforts, mais on n'entend plus les marins prisonniers taper contre la coque.

Le ministre de la Marine, Gaston Thomson, débarque à Bizerte le 9 juillet. Il interroge les rescapés, s'assure que tous les moyens de sauvetage sont mis en œuvre et suit avec anxiété les travaux des sauveteurs. Il fait une plongée à bord du *Korrigan* et fait le tour des bâtiments participant aux opérations de sauvetage pour encourager les hommes.

Il fallut encore trois jours pour se rendre maître de l'épave. On parvint enfin à la soulever en se servant d'un petit dock flottant pour torpilleurs, et à l'amener au bassin de radoub de Sidi-Abdallah. Finalement, le 17 juillet, quand l'épave soulevée est ouverte, on en sort 14 cadavres⁶.

Le père de Xavier Paume est présent et reconnaît son fils. Le jeune homme (25 ans) s'était marié sept mois auparavant à Ferryville et sa veuve est enceinte.

⁴ Extrait de l'article de Raymond Bel en 1905 « La catastrophe du sous-marin français « Farfadet » à Bizerte (Tunisie) »

⁵ Extrait de l'article de Raymond Bel en 1905 « La catastrophe du sous-marin français « Farfadet » à Bizerte (Tunisie) »

⁶ Il y eut en fait 15 victimes car l'un des trois marins sauvés au début de l'accident décèdera de ses blessures deux mois plus tard.

Les obsèques solennelles ont lieu le 18 juillet 1905 à Sidi-Abdallah. Les corps sont rapatriés de Tunis à Marseille. Les marins sont inhumés dans leur commune d'origine. Chaque commune a prévu, en l'absence de sépulture familiale, une tombe pour chaque marin du *Farfadet* avec une inscription rappelant les conditions dramatiques de leur disparition. C'est le cas, pour Xavier Paume, à la Coucourde.

Etonnamment, *Le Farfadet* sera remis à l'eau fin 1908. Il sera renommé *Le Follet* en février 1909 et reprendra son service à Toulon. *Le Follet* est désarmé en novembre 1913 et vendu en 1914.



Le monument

Le destin a voulu que le 15 octobre 1906, le même accident se produise au même endroit, cette fois à bord du *Lutin*, frère jumeau du *Farfadet*. Là, 16 hommes trouvèrent la mort. Ainsi en quelques mois à Bizerte, la marine perdit 30 marins dont la moyenne d'âge était de 24 ans.

Voilà qui explique que, par la suite, une sculpture en bronze de 9 tonnes, haute de plus de cinq mètres sera érigée sur la place principale de Ferryville pour perpétuer le souvenir de ces deux catastrophes. Ce monument représente la coque avant d'un sous-marin, encore ceinturée des chaînes de sauvetage, surmontée d'une statue de marin que la déesse de la gloire couvre d'un manteau qui flotte. En 1961, à l'indépendance, la statue est rapatriée en France. Finalement, en 1969, la ville de Mourenx (Pyrénées Atlantiques) décide de faire de la sculpture « *Le Farfadet et le Lutin* » son monument aux morts.



Yves DEBOUVERIE - Documentation réunie par **Louise METZGER** et **Jean Pierre SAUVAN-MAGNET**

Sources :

- Journal L'Ouest Eclair (juillet 2005)
- Article « La catastrophe du sous-marin *Le Farfadet* – 1905 » d'Henri Cellier, Racines 35 (revue du Cercle généalogique d'Ille-et-Vilaine) mars 2012
- Article « La catastrophe du sous-marin français *Farfadet* à Bizerte (Tunisie) » de Raymond Bel en 1905 (reproduit par le site profburg.com/trans/farfadet.pdf)
- Article « La catastrophe du sous-marin *Le Farfadet* » sur le site ferryville-menzel-bourguiba.com
- Article « Catastrophe du *Farfadet* (6 juillet 1905) » reproduit sur le forum du Poste des Choufs (forum.lixium.fr/d-1853973176)

Xavier PAUME

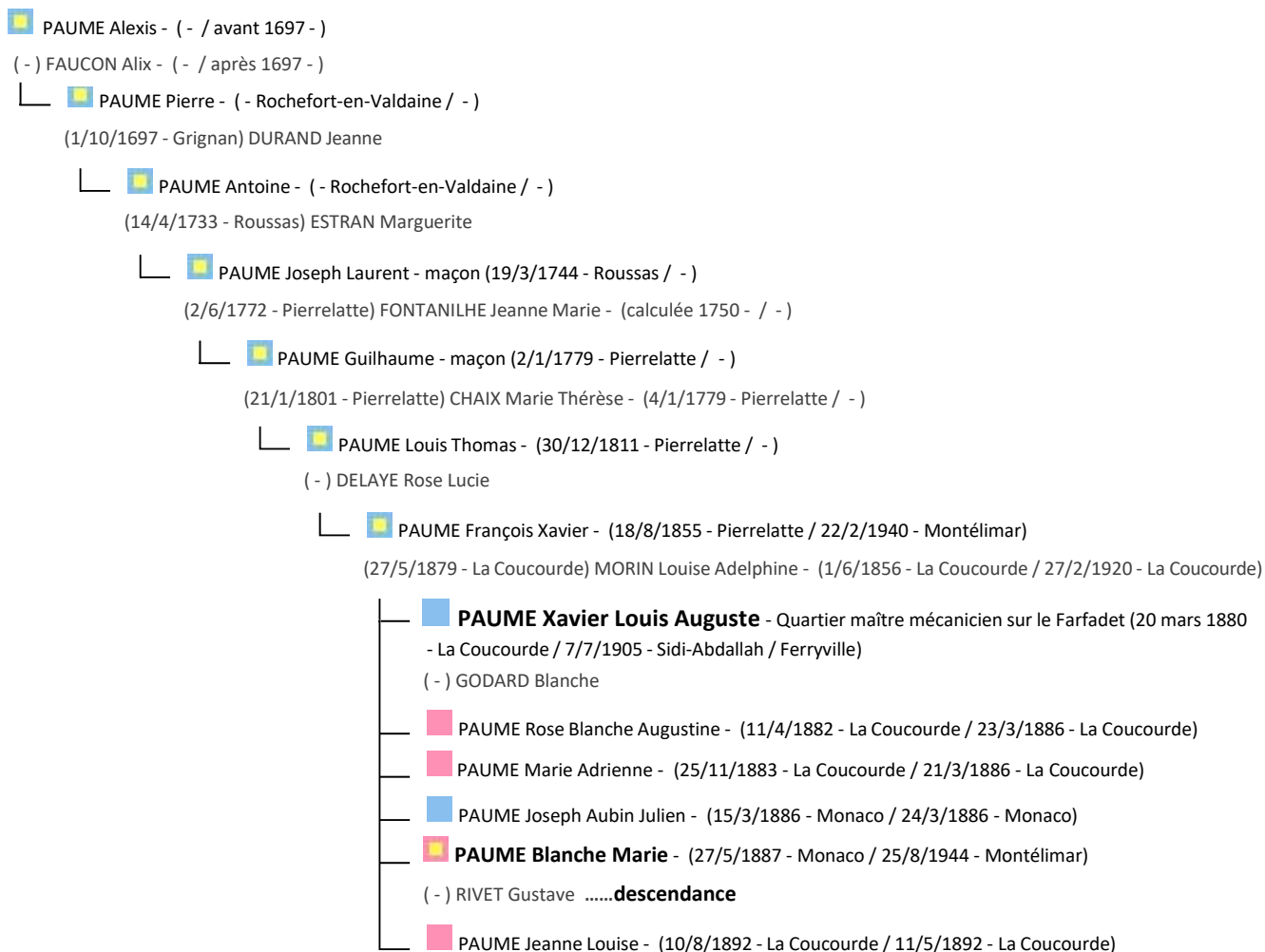


Liste des 14 marins disparus dans la catastrophe du Farfadet :

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| ARZEL Jean | Locmaria-Plouzané (Finistère) |
| BABIN Camille | St Michel en l'Herm (Vendée) |
| BOUGEARD Henri | Guichen (Ile-et-Vilaine) |
| CHEVAL Jules | Marennes (Charente-Maritime) |
| LE SAUSSE Julien | Crach (Morbihan) |
| BENAFF Yves | Brest (Finistère) |
| LE FLOCH Jean-Marie | Brest (Finistère) |
| MAHEU Louis | Meaux (Seine-et-Marne) |
| LOULENC Gaston | Châteauroux (Indre) |
| PAUME Xavier Louis Auguste | La Coucourde (Drôme) |
| ROBIN Victor | Cherbourg (Manche) |
| ROLLAND François | Tressignaux (Côtes-d'Armor) |
| REINFLET Louis | Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) |
| SIMON Ange | Saint-Brieux (Côtes-d'Armor) |

S'ajoute à cette liste, (LE)TROADEC Antoine qui est décédé des suites de ses blessures le 7/9/1905 à Lorient.

Arbre généalogique de Xavier Louis Auguste PAUME



La famille Paume est originaire depuis le XVII^e siècle de Rochefort-en-Valdaine. Ensuite, elle s'est installée successivement à Roussas, Pierrelatte et Lachamp (La Coucourde). Le gendre de Louise METZGER, adhérente au CGDP, est le petit-neveu du quartier maître Xavier PAUME décédé dans le sous-marin « Le Farfadet ».

Des Drômois au Brésil !

Un habitant de la Drôme, non adhérent au CGDP, Bernard LACOTTE, nous a envoyé ce message :

Revenant tout récemment d'un séjour au Brésil dans l'Etat du ' Rio Grande Do Sul ' (le plus au sud, frontalier de l'Uruguay), plus précisément de la ville de Pelotas, je suis en contact avec des brésiliens qui animent le Musée de la présence française dans cette région. En effet, la première et unique colonie française d'importance au Brésil s'est implantée dans la région avec des portugais, italiens, allemands, etc.



Le marché central de Pelotas

Les français étaient surtout des Basques, Vendéens et Charentais. Néanmoins, parmi ces français, il y avait également des Drômois, dont voici la liste communiquée par les responsables du Musée :

1) **DUC, Maurice Victor**, célibataire, né vers 1846, mort à Pelotas le 10/07/1895, fils de Joseph DUC et Marie Thérèse CHASSON (village d'origine non connu).

2) **ESCOFFIER, Léon Pierre**, sculpteur, célibataire, né le 12/05/1880 à Romans (Drôme), fils de Jean Pierre ESCOFFIER et Alexandrine JOURDAIN.

3) **MASSOT, Alphonse Théodore Emile**, né le 06/08/1831 à Saint Nazaire en Royans (Drôme), mort à Pelotas le 16/01/1884, fils d'Antoine MASSOT et Rosalie GUINARD. Il habitait rue Anchieta (à deux carrées de la place Cel. Pedro Osorio, proche du carrefour avec la rue Gen. Neto). Alphonse s'est marié avec Cesarina LAQUENTINIE (en fait La Quintinie, descendante de Jean-Baptiste de La QUINTINIE, né à Chabanais en Charente, le célèbre jardinier et agronome de Louis XIV).

4) **RIBES, Gustave Paul Auguste Antoine**, né le 27/01/1828 à Bezaudun-sur-Bine (Drôme), fils de Paul André RIBES et Marie LAURIE. Gustave s'est marié le 20/01/1855 à Félines-sur-Rimandoule (Drôme) avec Eugénie REBOUL, née le 24/08/1834 à La Rochebaudin (Drôme). Ils ont habité à Félines-sur-Rimandoule (Drôme), où sont nés les sept premiers enfants : Paul (1855), Alcide (1857), Alcide Louis (1861), Marie Lucie (1863), Eugénie (1865), Marie Hortense (1866), Louis (1868). Ils ont eu ensuite deux autres enfants nés en France, mais le lieu exact est inconnu : Louise (1871), Réséda (1872). Enfin, les deux derniers enfants sont nés au Brésil : Adolpho (1877), Dedimah (1880).

A Pelotas, les français ont développé une industrie de confitures et conserves de fruits (notamment de pêches) dès leur arrivée vers 1850, ce qui n'est pas sans rappeler la Drôme et ses spécialités.

La ville de Pelotas (350 000 habitants) est connue dans tout le Brésil pour sa très importante foire de douceurs (la Fenadoce en juin : Feira Nacional de Doces), avec compotes, confitures, fruits confits et surtout de délicieuses pâtisseries...

Mon correspondant au Brésil a écrit un livre sur la colonie française dans cette région du Brésil " A Colônia Francesa de Pelotas e seus Acervos Culturais " (La Colonie Française à PELOTAS et ses coutumes culturelles). L'auteur du livre a recueilli des témoignages de descendants de ces colons français en 2008. En voici un passage traduit du portugais :

« Visite des familles : Les RIBES sont venus visiter les WAHAST à Sanga Funda. Ils ont fait le barbecue, joué à la pétanque, et Emile a chanté en français. Pour ces réunions, sont également venus d'autres vigneron et les familles connues sous le nom Portantiolo et Funari. Leur nourriture : La base est la viande de porc stockée dans le saindoux, ils font la caillette et le pâté, mais je ne sais pas si c'est français ou allemand. Ils mangeaient du riz, des pommes de terre et de la volaille comme l'oie, le canard et la dinde. »

Les Drômois (probablement la famille RIBES) ont aussi importé la caillette au Brésil !

Pour tous renseignements complémentaires éventuels, contactez :

Bernard LACOTTE blac26@free.fr



La cathédrale de Pelotas



Rapport moral 2011

En 2011, la Fédération a reçu des 158 associations la constituant, 58 213 cotisations contre 60 057 en 2010 soit une baisse de 3,08 % confirmant la tendance constatée depuis 2009. Cette baisse d'effectifs touche toutes les régions à l'exception de la Bretagne et de la Normandie ; plus qu'une conséquence négative des mises en ligne, cette diminution nous semble plutôt due à l'état d'esprit d'une nouvelle génération de généalogistes très éloignée de la culture associative. [...] D'une façon générale, le bureau a eu trois axes de travail :

- Défendre les acquis de la généalogie associative
- Promouvoir et diffuser notre passion
- Jouer un rôle social auprès des jeunes

Défendre les acquis de la généalogie associative

Le vif débat sur la réutilisation des données publiques et, sous-jacent, le conflit entre les sociétés commerciales et les archivistes départementaux, nous a inquiétés et mobilisés tout au long de l'année ; nous avons saisi toutes les occasions, journées d'étude, congrès, Conseil supérieur des Archives, devant des interlocuteurs variés, de l'archiviste départemental au ministre de la Culture, pour réaffirmer la position de la généalogie associative.

Pouvoir utiliser scientifiquement et gratuitement le contenu des archives en toute liberté et sans suspicion.

Ce message nous l'avons affirmé à la journée d'étude de l'Association des Archives de France qui est un peu le laboratoire d'élaboration des circulaires régissant les services d'Archives, au Conseil supérieur des Archives devant le directeur du Patrimoine, le directeur du SIAF et le ministre de la Culture, à l'ouverture du 21e congrès national de généalogie en présence des médias spécialisés. Personnellement, je pense que l'année 2011 marquera la fin d'une époque pour les associations, celle où nous étions les premiers et souvent les uniques partenaires des archives qui, pratiquement, n'hésitaient pas à nous sous-traiter des missions : micro filmage, numérisation (scanner), création de bases de données, organisation de cours de généalogie ; les nouveaux archivistes, en plus de leur formation traditionnelle de sauvegarde du patrimoine, sont aussi devenus des communicants formés aux techniques modernes de cet art. Il faut désormais nous attendre à être mis de plus en plus en concurrence avec d'autres acteurs de la généalogie comme des cabinets de généalogie successorale ou de simples particuliers, lancés dans l'indexation participative sans formation particulière ! Il nous faut, il vous faut trouver d'autres raisons que les dépouillements pour nous rendre à nouveau indispensables... Peut-être une piste, les archivistes, lors de réunions, nous disent profondément regretter qu'il n'y ait que 5% de leurs fonds qui soient systématiquement consultés (l'état civil) alors que les 95% restants, ignorés et négligés, sont très riches en renseignements généalogiques. À cette prise d'autonomie des archivistes, s'ajoutent les différentes circulaires et recommandations de la CADA et de la CNIL encadrant drastiquement l'exploitation des données en ligne et qui peuvent, mal appliquées, avoir des conséquences désastreuses sur nos activités. C'est un problème que nous suivons journalièrement ; nous vous proposons d'en débattre au cours de cette assemblée générale.

Promouvoir et diffuser notre passion

C'est essentiel pour assurer la pérennité de nos associations. Pour cela nous avons été présents du 12 au 14 mars au salon des Seniors. Du 2 au 4 juin s'est tenu à Lille le 21e congrès de généalogie ; son organisation a été parfaite, son contenu scientifique reconnu comme de haut niveau mais, malheureusement, sa fréquentation n'a pas répondu aux attentes des organisateurs : manque de relais locaux, manque de coopération de la municipalité de Lille, des médias ; les raisons de cette désaffection sont multiples et la Fédération en a tiré des enseignements, allégeant les contraintes du cahier des charges en supprimant des obligations visiblement dépassées. À côté de ces promotions physiques, nous avons, grâce surtout à Jean-Yves HOUARD, mieux utilisé les nouveaux moyens de communication en mettant en place le blog de la Fédération, un compte twitter, un flux RSS, une page FACEBOOK, une veille et un groupe Yahoo. La refonte complète du site de la FFG est commencée. Sur une idée de Jean-François PELLAN, nous avons créé deux bases de données ouvertes à tous :

Gene@ressources qui permet de trouver gratuitement les ressources en ligne existantes créées par les institutions ou les associations fédérées.

Relevé d'Intérêt National Généalogique Paris dont le but est la reconstitution, à partir d'actes établis en province, de l'état civil de Paris avant le 1er janvier 1860.

Jouer un rôle social auprès des jeunes

Nous estimons que c'est le rôle de la Fédération d'inciter les jeunes à pratiquer la généalogie, de les former et de les encadrer. Nous avons, parallèlement à l'activité de la commission Génécole, incité fortement à la création d'une structure d'accueil pour les jeunes sous forme d'association loi 1901 « Les jeunes et la généalogie » ; ses premiers pas sont très encourageants. Nous nous sommes également occupés des jeunes en réinsertion en signant, le 9 novembre 2011, une convention avec l'EPIDE, plus connue sous le nom d' « école de la 2^{ème} chance », ouverte aux 18/25 ans particulièrement déstructurés. La FFG, avec l'aide des associations volontaires, mettra en place des ateliers généalogiques dans les différents centres de l'EPIDE.

Michel SEMENTERY

Motion votée à l'Assemblée Générale du 9 juin 2012 et qui sera présentée au Ministre de la Culture et de la Communication.

Les associations membres de la fédération française de généalogie, réunies en assemblée générale reconnaissent la nécessité de la protection de la vie privée des individus et des données à caractère personnel.

Rappellent que l'article 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dispose que « les informations concernant les personnes décédées, y compris celles qui figurent sur les certificats des causes de décès, peuvent faire l'objet d'un traitement de données, sauf si l'intéressé a, de son vivant, exprimé son refus par écrit. »

Rappellent également que la Cour de Cassation a, dans de nombreux arrêts, déclaré que la protection de la vie privée ne concernait que les personnes vivantes.

Prennent acte de ce que la Commission nationale de l'informatique et des libertés a donné son accord aux services d'archives publiques pour la divulgation via Internet :

- des actes de naissance de plus de soixante-quinze ans après occultation des mentions marginales et sans occultation passé un délai de cent ans,
- des actes de mariage de plus de soixante-quinze ans sans occultation des mentions marginales
- et des actes de décès de plus de vingt-cinq ans sans occultation des mentions marginales.

MAIS :

Ne peuvent accepter que soit interdite l'indexation sur les données nominatives des personnes durant une période pouvant aller jusqu'à cent vingt ans, notamment en ce qui concerne l'état civil.

Rappellent :

- que les actes de naissance de plus de cent ans publiés sur internet, donc avec les mentions marginales, ne concernent quasiment que des personnes décédées, dont les parents et témoins sont tous décédés.
- que les actes de mariage célébrés depuis plus de soixante-quinze ans ne concernent que des personnes décédées, dont les parents et témoins sont tous également décédés.
- que les actes de décès n'indiquent que les prénoms et noms des défunts, leurs filiations, leurs lieu et date de décès, lieu et date de naissance, domicile, profession, état matrimonial et les identités et parentés des déclarants, ces actes ne pouvant jamais contenir d'informations relatives à la race, la couleur de peau, une tendance sexuelle, une religion, ou sur les causes de la mort.
- que les indications diverses figurant dans les différents types d'actes de l'état civil pour des personnes décédées ne peuvent porter atteinte à la vie privée des individus conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation, ni au respect dû à la mémoire des personnes décédées.
- que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 a pour but de protéger les personnes vivantes et ne concerne aucunement les personnes décédées.

Pensent que c'est un non-sens, à l'heure actuelle, de vouloir obliger les internautes à tourner des pages et des pages pour trouver le document qui les intéresse ; qu'au contraire les indexations par des outils de recherche interne doivent être encouragées.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI :

Les associations généalogiques de France demandent à ce que l'alinéa 2 de l'article 13 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, qui dispose « La réutilisation d'informations publiques comportant des données à caractère personnel est subordonnée au respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » soit complété ainsi :

Par exception à l'alinéa précédent, ces réutilisations de données à caractère personnel et leurs indexations sont autorisées pour les actes de l'état civil concernant des personnes décédées.



Nouvelles de Marseille 2013 : ouverture du site du congrès !

Désormais, vous trouverez sur le site du congrès toutes les informations vous permettant d'organiser votre venue en tant que visiteur ou exposant : www.congresgenealogie2013.fr



Congrès international de généalogie juive

L'association internationale des sociétés de généalogie juive (IAJGS) organisait son congrès annuel à Paris du 15 au 18 juillet 2012.

Les nombreux congressistes venaient de différents pays (essentiellement la France et les Etats-Unis). Ils ont pu visiter les stands et assister aux innombrables conférences.

Les recherches étaient essentiellement basées sur des aires regroupant plusieurs pays : La Russie, l'Empire Austro-Hongrois ou l'Afrique du Nord. Un important problème est celui des modifications de tracé des frontières qui ont changé pour de nombreuses villes, parfois 3 ou 4 fois en quelques décades.

Difficile de mener des recherches et de trouver les bonnes Archives dans de telles conditions !

Nombre de recherches concernaient le 20e siècle en France avant la Shoah, ce qui n'est pas une époque de recherche très fréquente pour les généalogistes français, davantage rompus aux sources archivistiques des siècles précédents.

Pour autant, le président et le secrétaire général de la Fédération ont pu donner des pistes à de nombreux congressistes à la recherche de leur histoire familiale, en anglais comme en français.

Les organisateurs du Congrès nous transmettent l'affiche de la campagne de recherche des noms des victimes de la Shoah menée par l'association Yad Vashem.

Campagne de recherche des noms des victimes de la Shoah

The Shoah Victims' Names Recovery Project

SIX MILLIONS DE MORTS
Qui étaient-ils ?

Participez à la campagne mondiale lancée par
Yad Vashem Jérusalem :

Retrouver les 2 millions de noms jusqu'ici non identifiés des Juifs exterminés pendant la Shoah

Urgence absolue

Vous avez de la famille, des amis, des voisins qui ont peut-être été concernés par cette tragédie

Recueillez leurs témoignages et transmettez-les

- en remplissant le formulaire en ligne sur le site de Yad Vashem Jérusalem : <http://www.yadvashem.org>
- en contactant directement le Comité Français pour Yad Vashem qui vous adressera le formulaire à remplir et vous indiquera la marche à suivre.

COMITE FRANCAIS pour YAD VASHEM
33, rue Navier, 75017 Paris

Tel : 01.47.20.99.57 Fax : 01.47.20.95.57
E-mail : yadvashem.france@wanadoo.fr
Site : www.yadvashem-france.org

La Boutique du CGDP

DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à
Cercle Généalogique de la Drôme Provençale :

Maison des Services
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTE LIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.

Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.

La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.

La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

| Documents | Euros | Grammes |
|--|--------------|----------------|
| AIDE EN GENEALOGIE | | |
| Généalogie, mes premiers pas | 6,00 | 315 |
| Les calendriers | 3,50 | 125 |
| Petit lexique | 3,50 | 195 |
| PERSONNAGES | | |
| Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages) | 5,50 | 205 |
| Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages) | 5,50 | 170 |
| Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages) | 5,50 | 205 |
| Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatières, 29 pages) | 5,50 | 190 |
| Jean-Jacques MENEURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages) | 5,50 | 130 |
| Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages) | 5,50 | 220 |
| Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages) | 2,50 | 130 |
| Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages) | 10,00 | 270 |
| Famille de COSTON (90 pages) | 10,00 | 10 |
| LES METIERS | | |
| La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages) | 5,50 | 200 |
| La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages) | 5,50 | 220 |
| La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages) | 5,50 | 210 |
| Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages) | 5,50 | 220 |
| Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages) | 5,50 | 220 |
| La vigne et le vin à Montélimar (26 pages) | 5,50 | 180 |
| Les Notaires au fil du temps | 15,00 | 280 |
| Des Militaires à Saint-Martin | 15,00 | 450 |
| Les Enfants de Troupe | 5,00 | 200 |
| HISTOIRE ET GENEALOGIE | | |
| Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages) | 18,00 | 390 |
| Si Montélimar m'était conté ... (88 pages) | 15,00 | 260 |
| Le Bois de Laud (17 pages) | 2,50 | 135 |
| Les anciens racontent (79 pages) | 5,00 | 245 |
| Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages) | 2,50 | 165 |
| Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1) | 15,00 | 440 |
| Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2) | 15,00 | 470 |
| Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux | 8,50 | 190 |

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm.

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 4,50 €

Arbre 7 générations..... 4,50 €

*** Format 85 x 110 cm.**

Arbre 11 générations..... 7,60 €

Format 21 x 29 cm

Arbre 5 générations (les 5)..... 1,50 €

Calcul des frais de port et emballage

| | | | | | | |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Poids total jusqu'à gr. | 100 | 250 | 500 | 1000 | 2000 | 3000 |
| Prix € | 1,60 | 2,50 | 3,40 | 4.30 | 5,60 | 6.30 |

** Pour ces arbres l'envoi est fait séparément, sous tube, et les frais sont de :*

1 à 3 arbres : 5.20 € 4 à 6 arbres: 6.20 € 7 à 9 arbres : 10.00 € 10 à 12 arbres : 11.00 €



Questions / Réponses



Si vous en avez la possibilité, envoyez vos questions/réponses par mail au : jean-pierre@sauvan-magnet.net

Quelques consignes :

- Inscrire vos questions / réponses sur une feuille à part si votre courrier comporte plusieurs sujets.
- Les questions /réponses doivent être rédigées très lisiblement (si possible dactylographiées).
- Inscrire les « NOMS » en majuscules et les « Prénoms » en minuscules.
- Toujours indiquer une date, même approximative, ainsi qu'un nom de lieu (ou plusieurs).
- Rester bref dans les questions et prendre modèle sur les autres questions déjà publiées.
- Pour tout courrier concernant cette rubrique, inscrire vos nom, prénom, N° adhérent et à quel cercle vous êtes affilié.
- Pour les réponses, indiquer le numéro de la question.

Si ces consignes ne sont pas respectées, les questions risquent de ne pas paraître dans notre revue ou de prendre du retard. Merci de votre compréhension.

Quelques abréviations utiles :

| | | | | | | | |
|----|--------------------|-------|-----------------------|------|-------------|----|----------------|
| ° | naissance | fa | filie | asc | ascendance | m | Marraine |
| B | Baptême | fs | filis | desc | descendance | t | témoin |
| + | Sépulture ou décès | ca | environ, vers (circa) | P | père | sf | sans filiation |
| X | mariage | /1700 | avant 1700 | M | mère | | |
| Cm | contrat de mariage | 1700/ | après 1700 | p | parrain | | |

QUESTIONS

71-01 TOURNIGAND / ESPENEL

Rech. /1659 x et asc du couple Jacques ESPENEL (Châteauneuf de Mazenc) x Marguerite ESPENEL
Jean MATHIEU

71-02 CHANABAS / LAUTIER

Rech. / ou ca 1669, x et asc du couple Jean Baptiste CHANABAS (Valaurie) x Ysabeau LAUTIER
Jean MATHIEU

71-03 PLANCHER / ROLAND

Rech. /1675 x et asc du couple Louis PLANCHER (La Garde Adhémar) x Margueritte ROLAND
Jean MATHIEU

71-04 DELAYE / ARNAUD

Rech. ca 1670-80 x d'Alexandre DELAYE (Réauville) (fs de Jean x2 MarieTAULIER) x Marie ARNAUD et asc de cette dernière
Jean MATHIEU

71-05 ROUBAUD / GINIER

Rech. /1704 x et asc du couple Antoine ROUBAUD x Rose GINIER (Richerenches, Pont St Esprit)
Jean MATHIEU



Maison des Services
1 avenue Saint-Martin
3^{ème} étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03

Notre adresse de messagerie :
cgdp@wanadoo.fr

Notre site Web :
www.genea26provence.com

Notre Forum :
genea26provence@yahogroupes.fr

« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »

La Lettre

du

Cercle **G**énéalogique de la **D**rôme **P**rovençale

Périodicité Trimestrielle
Direction de publication : Nadyne CHABANNE-EYRAUD
Dépôt légal : décembre 1994
N° 19 C 95
ISSN 1260 – 240 X